

## ÉLABORATION D'UNE ÉTUDE GLOBALE SUR LE BY, LE CORNOD, LE MARMONT AMONT ET LA TALANÇONNE

*Recueil des fiches actions*

### MAÎTRE D'OUVRAGE :

Communauté de communes Dombes Saône Vallée  
627 Route de Jassans – BP 231 – CS 60231  
01 602 TREVOUX



### FINANCEURS :

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Département de l'Ain



## Table des matières

Préambule à la lecture des fiches actions .....	3
FA1- Restauration hydromorphologique du By sur les zones à enjeux.....	4
FA1- Restauration hydromorphologique du Marmont sur les zones à enjeux .....	7
FA1- Restauration hydromorphologique de la Talançonne sur les zones à enjeux.....	9
FA2- Création d'un PGZH.....	13
FA3-Poursuite de la dynamique du marathon de la biodiversité et renforcement des corridors écologiques .....	20
FA4-Définition de zones foncières stratégiques pour la ressource en eau autour du réseau hydrographique .....	24
FA5- Restauration de la continuité écologique des ouvrages (stratégie aval-amont) et opportunités sur le cours d'eau du By.....	31
FA5- Restauration de la continuité écologique des ouvrages (stratégie aval-amont) et opportunités sur le cours d'eau du Cornod.....	34
FA5- Restauration de la continuité écologique des ouvrages (stratégie aval-amont) et opportunités sur le cours d'eau de la Talançonne .....	36
FA6- Poursuivre la dynamique d'acquisition de connaissances sur le territoire.....	39
FA7-Action sur l'évaluation des flux admissibles à l'échelle des BVs.....	44
FA8- Intégration du patrimoine liée à la ressource en eau dans les documents d'urbanismes et maîtrise de l'extension péri-urbaine .....	46

### ***Préambule à la lecture des fiches actions***

Les masses d'eau du By, du Cornod, du Marmont amont et de la Talançonne ne sont aujourd'hui par référencées dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée Corse.

Les actions proposées sont en phase avec les objectifs d'amélioration de l'état des cours d'eau et peuvent donc prétendre à des aides financières de la part de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et/ou du Département de l'Ain dont l'attribution ou non sera décidée au gré des dépôts et instructions des dossiers de demandes d'aide selon différents critères : critères d'éligibilité, ambition du projet, etc.).

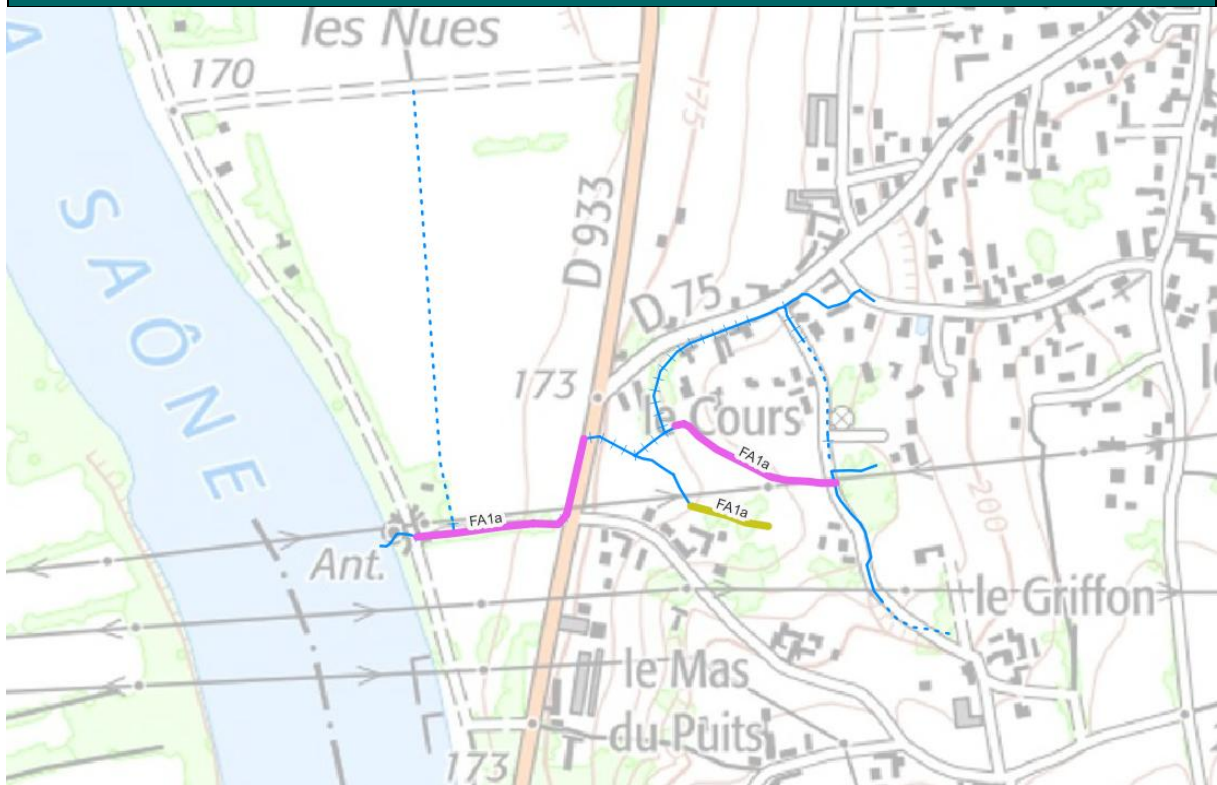
<b>FA1 - Restauration hydromorphologique du By sur les zones à enjeux</b>		
Volet	MAH	Milieux aquatique
Enjeux ciblés	Enjeu A : Milieux aquatiques et humides Enjeu B : Qualité d'eau Enjeu C : Quantité d'eau	
Documents de cadrage	SDAGE - PCAET	
Action	<b>Restauration morphologique des cours d'eau sur les zones à enjeux sur le bassin du By</b>	
Intitulé des sous-actions	<b>FA1a : Restauration hydromorphologique du By au lieu-dit le Cours sur la commune de Fareins</b>	
Nombre de site	3 sites ciblés	
Maître d'ouvrage	CCDSV	
Indicateur(s) Technique(s)	- Linéaires restaurés - Gain hydromorphologique constaté - Nombre de secteurs travaillés	

<b>Détail de l'action</b>	
<b>Etat initial - problème rencontré</b>	<p>Le By a été fortement modifié, notamment sur son profil en long et en travers. On observe une forte simplification des paramètres.</p> <p>Ces travaux hydrauliques ont entraîné une homogénéisation des habitats aquatiques, une diminution des capacités d'auto-épuration, une altération de la qualité de l'eau et une gestion déséquilibrée des écoulements, avec une accentuation des phénomènes de crues et d'étiages.</p> <p>Le By n'apparaît pas dans son fond de vallée originel, notamment sur la partie terminale. La D933 qui intersecte le By crée également un problème de rupture de continuité (voir FA5). Sur la partie amont, le cours d'eau traverse des propriétés privées (champs et abords d'habitations), d'une façon rectiligne et avec un fort entretien de la ripisylve. On observe une perte du caractère naturel du milieu.</p> <p>L'emprise foncière est majoritairement privée, avec donc une gestion différente de la ripisylve et de l'entretien général du cours d'eau en fonction du parcellaire.</p>
<b>Description sommaire de l'action</b>	<p>Les actions proposées se veulent ambitieuses, afin de répondre pleinement aux problématiques évoquées. Ces actions sont sur terrains privés, avec la question notamment de l'emprise foncière.</p> <p>Les actions peuvent évoluer en fonction des négociations. Cependant, un projet de liaison douce porté par la commune de Fareins permettrait de créer une synergie de projet, et donc aboutir à des actions ambitieuses.</p> <p>Les actions sur la partie amont vont cibler des mesures de restauration hydromorphologique dans l'emprise actuelle du lit mineur. Il s'agit d'un léger reméandrage du cours d'eau, pour reformer un gabarit plus naturel, avec apports légers de granulats de fond afin de recréer un substrat intéressant, et de recréer quelques zones de radiers. L'objectif est de favoriser localement les débordements, mais également de recréer une certaine naturalité (recréation de fonctions écologiques) au cours d'eau.</p> <p>Le projet sur la partie aval se porte plutôt sur une remise en fond de vallée du By, en lien avec une action de restauration écologique d'une annexe hydraulique (partenariat avec l'EPTB Saône Doubs, notée dans la fiche action FA2c). La remise en fond de vallée devra passer par le tracé originel du cours d'eau, sûrement légèrement au nord, sur la parcelle agricole. Le gabarit sera dimensionné en fonction d'un débit proche de Q1.8, pour favoriser les débordements et les expansions de crues. Un point de vigilance sera apporté sur la connexion avec la D933, pour bien avoir une continuité dans le profil en long et éviter une érosion progressive du lit.</p>

	Globalement, ces interventions ont pour objectif de rétablir la dynamique fluviale, diversifier les habitats aquatiques, reconnecter le lit mineur au lit majeur, et améliorer la qualité de l'eau. Dans un contexte de changement climatique, ces actions renforceront la résilience des milieux aquatiques.						
Action(s)	Localisation				Echéance		
	Bassin-versant	Code Action SIG	Unité	Maître d'ouvrage	Coût (€HT)	Niveau Priorité	Phasage
FA1a - Restauration hydromorphologique du By au lieu-dit le Cours sur la commune de Fareins	By	POL001	251 ml	CCDSV	94 900 €	1	2029 à 2031
	By	POL002	191 ml	CCDSV	72 200 €	1	2029 à 2031
	By	POL003	87 ml	CCDSV	32 900 €	2	2032 à 2034

Point de vigilance de l'action	
<b>Prescriptions</b>	<p>Les actions devront respecter les prescriptions réglementaires en vigueur, notamment au titre de la loi sur l'eau, des éventuelles zones naturelles ou espèces protégées présentes.</p> <p>Une attention particulière devra être portée aux périodes d'intervention afin d'éviter les phases sensibles pour la faune aquatique et rivulaire (reproduction, migration).</p> <p>Le dimensionnement hydraulique des actions devra être compatible avec le fonctionnement hydrologique du cours d'eau et à la gestion du risque inondation.</p> <p>Les techniques employées privilégieront des solutions fondées sur la nature et des matériaux adaptés au contexte local.</p> <p>Les risques de pollution accidentelle lors des travaux devront être pris en compte : hydrocarbures, huiles...</p> <p>Une <b>négociation devra être fortement anticipée</b>, notamment pour l'action de remise en fond de vallée. En effet, l'emprise foncière du projet est conséquente et indispensable à sa bonne réussite.</p>
<b>Contraintes locales</b>	<p>Analyser et intégrer les contraintes climatiques et hydrauliques locales : régime des crues, périodes d'étiage, conditions météorologiques.</p> <p>Libérer les emprises pouvant impliquer des opérations d'abattage, de débroussaillage et de dessouchage.</p> <p>Contraintes foncières liées à la gestion des parcelles riveraines, notamment en cas de modification des limites cadastrales.</p> <p>Maîtriser les risques liés au déplacement et à la gestion des déblais, dissémination d'espèces exotiques envahissantes.</p>

Carte de localisation



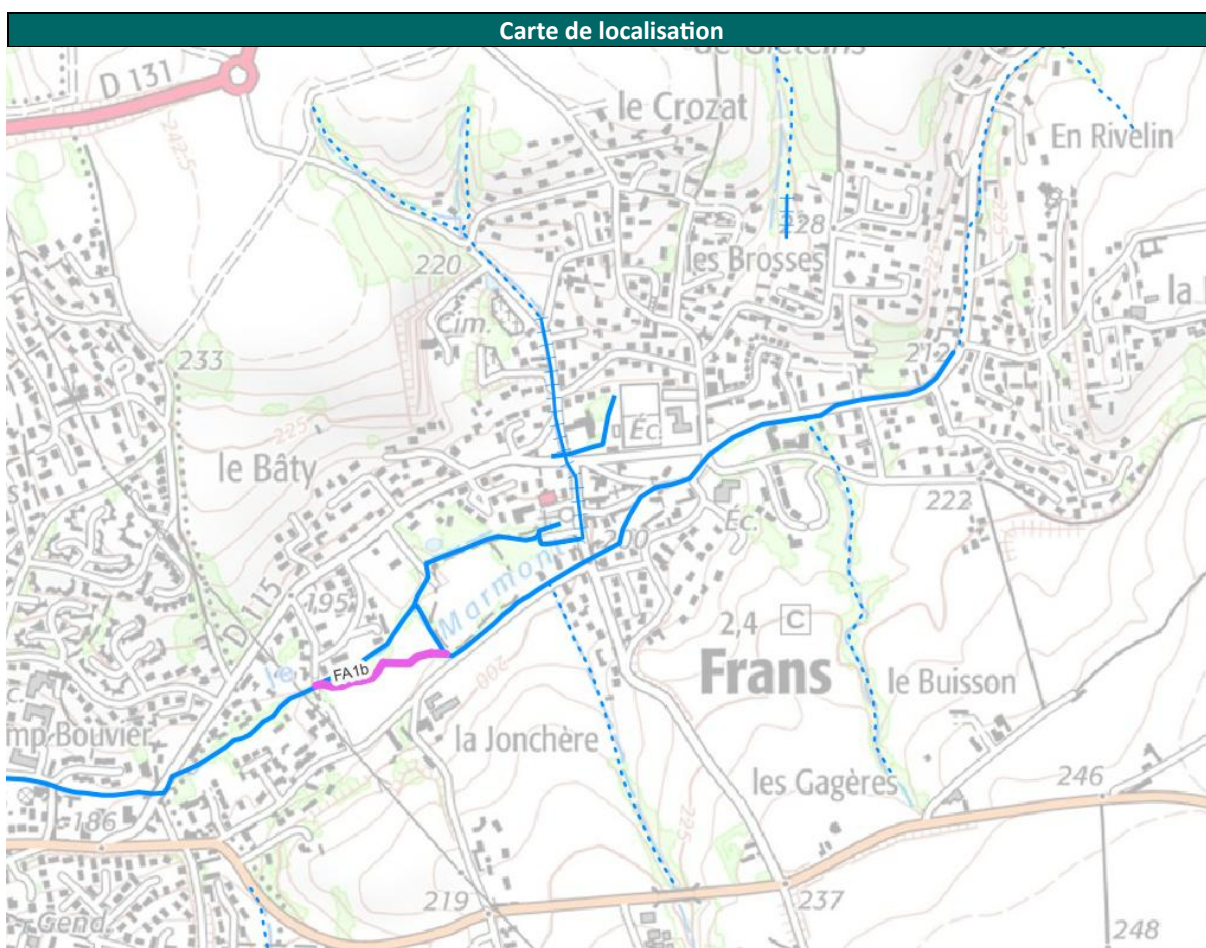
Localisation des actions ciblées dans la fiche FA1a sur le By (en violet : niveau de priorité 1, en jaune : niveau de priorité 2)

<b>FA1 - Restauration hydromorphologique du Marmont sur les zones à enjeux</b>		
Volet	MAH	Milieux aquatique
Enjeux ciblés	Enjeu A : Milieux aquatiques et humides Enjeu B : Qualité d'eau Enjeu C : Quantité d'eau	
Documents de cadrage	SDAGE - PCAET	
Action	<b>Restauration morphologique des cours d'eau sur les zones à enjeux sur le bassin du Marmont</b>	
Intitulé des sous-actions	<b>FA1b : Restauration hydromorphologique du Marmont amont en aval du plan d'eau du centre-bourg de la commune de Frans</b>	
Nombre de site	1 site ciblé	
Maître d'ouvrage	CCDSV	
Indicateur(s) Technique(s)	- Linéaires restaurés - Gain hydromorphologique constaté - Nombre de secteurs travaillés	

<b>Détail de l'action</b>							
<b>Etat initial - problème rencontré</b>	<p>Le Marmont amont (sur le territoire de compétence de Frans, et donc de la CCDSV) possède une physionomie particulière. Le cours d'eau est fortement contraint, par le développement urbain et sa canalisation sur la partie amont. L'emprise foncière disponible pour des projets ambitieux est restreint. De plus, l'historique du territoire a entraîné des aménagements sur cours d'eau pour protéger au maximum les populations et les biens.</p> <p>La présence du plan d'eau, qui modifie la circulation de l'eau sur ce secteur, modifie le fonctionnement naturel du bassin. La seule partie avec un potentiel de divagation se situe en aval du plan d'eau (voir action FA1b).</p> <p>On observe plusieurs bassins tampons sur les parties amont des affluents, dans un objectif de régulation hydraulique des à-coups.</p>						
<b>Description sommaire de l'action</b>	<p>Une action prioritaire est proposée en aval du plan d'eau, sur la prairie humide. Il est proposé de redonner un espace de divagation, sur son tracé naturel et originel. Des fonctionnalités pourront être rétablies, notamment d'habitats, d'écrêtement des crues et d'auto-épuration. Le linéaire apparaît intéressant (plus de 230ml), mais nécessite une négociation avec le propriétaire, ainsi que pour l'usage (pâturage). Le cours d'eau naturellement ne présente pas un coefficient fort de sinuosité (de méandres prononcés), mais plutôt une légère sinuosité, avec un gabarit favorable au débordement. Ne pas dimensionner sous Q2 car il y a des habitations à proximité.</p>						
<b>Action(s)</b>	<b>Localisation</b>				<b>Echéance</b>		
	<b>Bassin-versant</b>	<b>Code Action SIG</b>	<b>Unité</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Coût (€HT)</b>	<b>Niveau Priorité</b>	<b>Phasage</b>
<b>FA1b - Restauration hydromorphologique du Marmont amont en aval du plan d'eau du centre-ville de la commune de Frans</b>	Marmont	POL008	235 ml	CCDSV	126 900 €	1	2026 à 2028

<b>Point de vigilance de l'action</b>	
Prescriptions	Les actions devront respecter les prescriptions réglementaires en vigueur, notamment au titre de la loi sur l'eau, des éventuelles zones naturelles ou espèces protégées présentes.

	<p>Une attention particulière devra être portée aux périodes d'intervention afin d'éviter les phases sensibles pour la faune aquatique et rivulaire (reproduction, migration).</p> <p>Le dimensionnement hydraulique des actions devra être compatible avec le fonctionnement hydrologique du cours d'eau et à la gestion du risque inondation.</p> <p>Les techniques employées privilégieront des solutions fondées sur la nature et des matériaux adaptés au contexte local.</p> <p>Les risques de pollution accidentelle lors des travaux devront être pris en compte : hydrocarbures, huiles...</p> <p>Le nouveau tracé devra suivre le fond de vallée. Le dimensionnement devra s'assurer de ne <b>pas augmenter un risque inondation sur des secteurs non ciblés</b> (présence d'habitations en rive droite).</p> <p>Également, des aménagements connexes (passerelle agricole, abreuvoir) devront être pensés afin de garantir les usages en place.</p>
<p><b>Contraintes locales</b></p>	<p>Analyser et intégrer les contraintes climatiques et hydrauliques locales : régime des crues, périodes d'étiage, conditions météorologiques.</p> <p>Libérer les emprises pouvant impliquer des opérations d'abattage, de débroussaillage et de dessouchage.</p> <p>Contraintes foncières liées à la gestion des parcelles riveraines, notamment en cas de modification des limites cadastrales.</p> <p>Maîtriser les risques liés au déplacement et à la gestion des déblais, dissémination d'espèces exotiques envahissantes.</p>



<b>FA1 - Restauration hydromorphologique de la Talançonne sur les zones à enjeux</b>		
Volet	MAH	Milieux aquatique
Enjeux ciblés	Enjeu A : Milieux aquatiques et humides Enjeu B : Qualité d'eau Enjeu C : Quantité d'eau	
Documents de cadrage	SDAGE - PCAET	
Action	<b>Restauration morphologique des cours d'eau sur les zones à enjeux sur le bassin de la Talançonne</b>	
Intitulé des sous-actions	<b>FA1c : Restauration hydromorphologique de la Talançonne au lieu-dit du Bret sur la commune de Reyrieux</b>  <b>FA1d: Restauration hydromorphologique de l'affluent de la Talançonne au lieu-dit des Minimés sur la commune de Reyrieux</b>  <b>FA1e : Restauration hydromorphologique de la confluence de la Talançonne avec la Saône au lieu-dit de la Maison Carrée sur la commune de Reyrieux</b>	
Nombre de site	5 sites ciblés	
Maître d'ouvrage	CCDSV	
Indicateur(s) Technique(s)	- Linéaires restaurés - Gain hydromorphologique constaté - Nombre de secteurs travaillés	

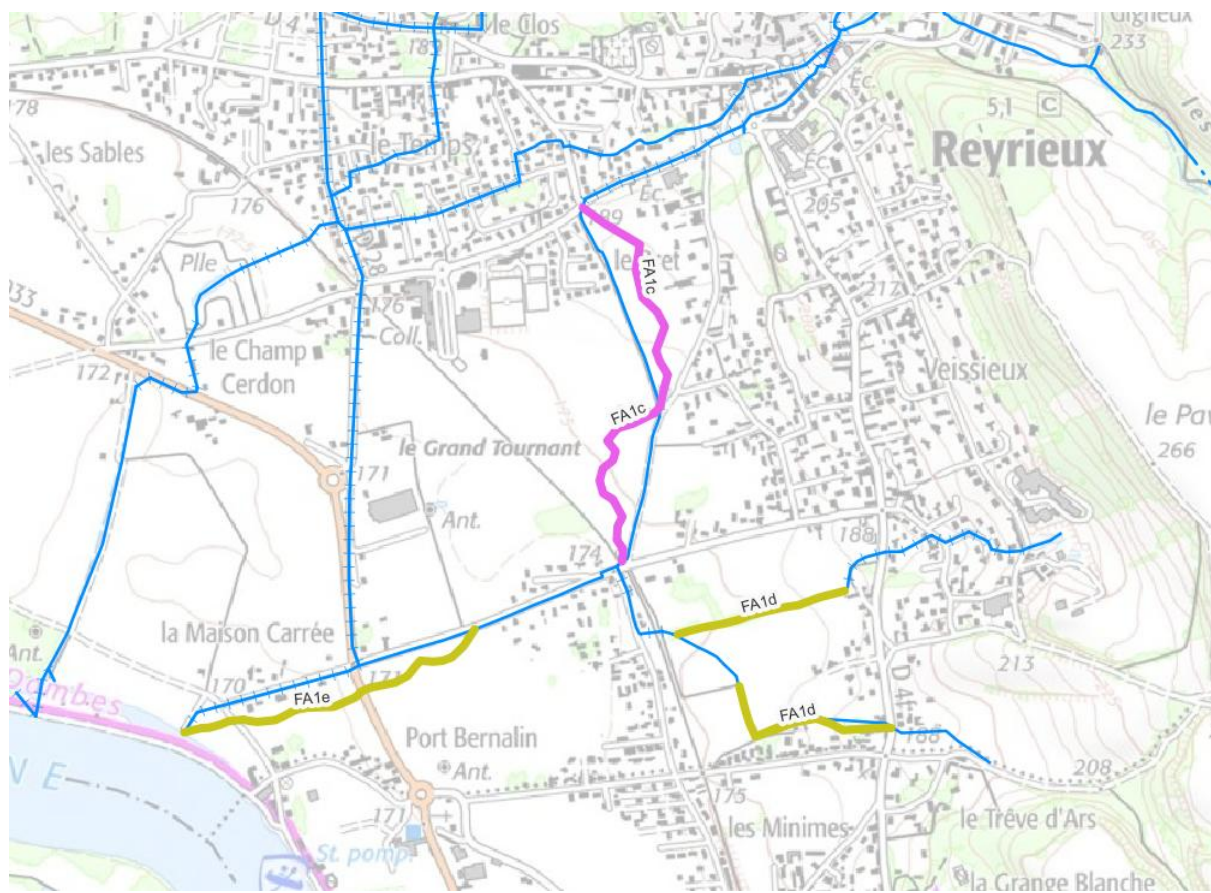
<b>Détail de l'action</b>	
<b>Etat initial - problème rencontré</b>	<p>La Talançonne présente très particulier, totalement modifié. En effet, plusieurs linéaires (l'affluent des Minimés, le bief du Talançon, la Talançonne) forment un système complexe. La majorité de la Talançonne est busé et passe sous la commune de Reyrieux. <b>On observe un cours d'eau fortement anthropisé où la mise en œuvre de « petites actions » n'apportera pas de gains écologiques.</b> La question de l'emprise foncière est importante : pour avoir une action ambitieuse à proximité d'urbain, une négociation avec plusieurs propriétaires privés sera nécessaire.</p> <p>Également, les travaux hydrauliques réalisés lors de l'aménagement du territoire ont fortement contraint les cours d'eau, mais supprimés les ripisylves associés.</p>
<b>Description sommaire de l'action</b>	<p>L'objectif des différentes actions est de restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau, <b>d'une façon ambitieuse et stratégique.</b> Deux secteurs sont ciblés (FA1c et e) pour une remise en fond de vallée, avec une ambition très haute.</p> <p>L'action FA1c est en priorité 1, contrairement à celle FA1e (priorité 2). L'action FA1c est située en sortie de bourg, et a pour objectif de ralentir les écoulements de l'eau, en recréant des méandres, et de favoriser très localement le débordement afin d'écrêter les crues. Le linéaire total est conséquent (plus de 900ml), et va permettre de réellement jouer sur la fonction hydraulique, ainsi qu'écologique par recréation d'un cours d'eau plus naturel. Des tronçons avec des paramètres hydromorphologiques différents peuvent être réalisés, en fonction des contraintes locales. La partie terminale (proche zone des minimés) a déjà été touchée par des inondations.</p> <p>L'action FA1e est un projet d'ampleur, qui va nécessiter une forte négociation et une synergie avec les acteurs locaux. L'objectif est de reconnecter la lône de Reyrieux nouvellement aménagée et fonctionnelle avec la Talançonne (liaison busée sur plus de 700ml). Cette action ambitionne de recréer un cours d'eau hydromorphologiquement fonctionnel, avec présence d'habitats, afin que la Talançonne serve de refuge local pour certains individus de la Saône.</p> <p>L'action FA1d présente un objectif de régulation hydraulique, sur une zone à enjeux inondations et sécurité. Les linéaires ciblés sont situés en amont d'un bassin de rétention (bassin des Minimés) où l'action sur l'affluent, à proximité d'habitations, est jugée moins prioritaire. Des points vigilance sont émis, notamment <b>sur la dynamique</b></p>

**locale d'évolution du territoire.** En effet, les projets doivent être coordonnés avec les projets locaux, afin d'augmenter leurs acceptations et d'être viables dans le temps.

Action(s)	Localisation				Echéance		
	Bassin-versant	Code Action SIG	Unité	Maître d'ouvrage	Coût (€HT)	Niveau Priorité	Phasage
FA1c : Restauration hydromorphologique de la Talançonne au lieu-dit du Bret sur la commune de Reyrieux	Talançonne	POL010	503 ml	CCDSV	271 620 €	1	2029 à 2031
	Talançonne	POL011	423 ml	CCDSV	228 420 €	1	2029 à 2031
FA1d : Restauration hydromorphologique de l'affluent de la Talançonne au lieu-dit des Minimés sur la commune de Reyrieux	Talançonne	POL012	356 ml	CCDSV	122 100 €	2	2029 à 2031
	Talançonne	POL013	500 ml	CCDSV	171 500 €	2	2029 à 2031
FA1e : Restauration hydromorphologique de la confluence de la Talançonne avec la Saône au lieu-dit de la Maison Carrée sur la commune de Reyrieux	Talançonne	POL015	667 ml	CCDSV	360 180 €	2	2029 à 2031s

Point de vigilance de l'action	
<b>Prescriptions</b>	<p>Les actions devront respecter les prescriptions réglementaires en vigueur, notamment au titre de la loi sur l'eau, des éventuelles zones naturelles ou espèces protégées présentes.</p> <p>Une attention particulière devra être portée aux périodes d'intervention afin d'éviter les phases sensibles pour la faune aquatique et rivulaire (reproduction, migration).</p> <p>Le dimensionnement hydraulique des actions devra être compatible avec le fonctionnement hydrologique du cours d'eau et à la gestion du risque inondation.</p> <p>Les techniques employées privilégieront des solutions fondées sur la nature et des matériaux adaptés au contexte local.</p> <p>Les risques de pollution accidentelle lors des travaux devront être pris en compte : hydrocarbures, huiles...</p>
<b>Contraintes locales</b>	<p>Analyser et intégrer les contraintes climatiques et hydrauliques locales : régime des crues, périodes d'étiage, conditions météorologiques.</p> <p>Libérer les emprises pouvant impliquer des opérations d'abattage, de débroussaillage et de dessouchage.</p> <p>Contraintes foncières liées à la gestion des parcelles riveraines, notamment en cas de modification des limites cadastrales.</p> <p>Maîtriser les risques liés au déplacement et à la gestion des déblais, dissémination d'espèces exotiques envahissantes.</p>

## Carte de localisation



Localisation des actions ciblées dans la fiche FA1c, FA1d et FA1e sur la Talançonne (en violet : niveau de priorité 1, en jaune : niveau de priorité 2)

## Synthèse des éléments prévisionnels de la FA1

Calendrier prévisionnel			
Bassin-versant	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
	Phasage	Phasage	Phasage
By	2029 à 2031	2032 à 2034	-
Marmont	2026 à 2028		-
Talançonne	2029 à 2031	2032 à 2034	-

Plan de financement prévisionnel							
Bassin-versant	Total Coûts €HT	Subventions AE		Subventions CD01	Reste à charge MOA		
		RMC			CCDSV	EPTB	CD01
By	200 000 €		100 000 €	40 000 €	60 000 €		
Marmont	126 900 €	50%	63 450 €	25 380 €	38 070 €		
Talançonne	1 153 820 €		576 910 €	230 764 €	346 146 €		
<b>Total</b>	<b>1 480 720€</b>		<b>740 360 €</b>	<b>296 144 €</b>	<b>444 216 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

<b>FA2- Création d'un PGZH</b>		
Volet	MAH	Zones humides
Enjeux ciblés	<i>Enjeu A : Milieux aquatiques et humides</i> <i>Enjeu B : Qualité d'eau</i> <i>Enjeu C : Quantité d'eau</i>	
Documents de cadrage	SDAGE - PCAET	
Action	<b>Création d'un PGZH</b>	
Intitulé des sous action	<b>FA2a : Prise en compte de l'ensemble des zones humides de plusieurs secteurs sur les 4 communes du BVs dans le nouveau PGZH</b>  <b>FA2b : Restauration d'une zone humide et suppression d'un plan d'eau sans usages au lieu-dit du Cours sur la commune de Fareins</b>  <b>FA2c : Restauration écologique d'une annexe hydraulique de la Saône en amont de la confluence avec la Saône sur la commune de Fareins</b>  <b>FA2d : Restauration écologique des annexes hydrauliques de la Saône à la confluence du bief du Talançon avec la Saône sur la commune de Reyrieux</b>	
Nombre de site	3 sites ciblés (pour les actions FA2b, FA2c et FA2d). L'action FA2A comprend 11 sites.	
Maître d'ouvrage	CCDSV – EPTB SD	
Indicateur(s) Technique(s)	- Surface de zones humides restaurées - Nombre d'actions visant à soutenir la prise en compte de la biodiversité sur le territoire	

<b>Détail de l'action</b>	
<b>Etat initial - problème rencontré</b>	<p>Les zones humides du territoire, en particulier les zones humides de source, ont subi de nombreuses dégradations liées aux aménagements anthropiques passés et actuels : drainage, création de plans d'eau, remblais, captages, modifications des écoulements naturels. Ces interventions ont entraîné une altération du fonctionnement hydrologique et écologique des milieux et une diminution des services rendus par les zones humides : régulation hydrologique, épuration de l'eau, soutien d'étiage... Sur le territoire d'étude, il est observé très peu de zones humides fonctionnelles, quelques-unes altérées, par rapport à la taille des bassins versants. Les zones à potentielles humides sur les 4 bassins versants sont de tailles différentes, morcelées, et avec des niveaux d'altérations différents.</p> <p>Dans le cadre de la construction du contrat Eau &amp; Climat, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse demande à la CCDSV de créer un nouveau plan de gestion des zones humides sur le Grand Rieu. Comme expliqué précédemment, la présente étude montre de nouvelles zones humides stratégiques sur les 4 affluents correspondant aux sources des rivières. Il est proposé ici d'intégrer les zones stratégiques des 4 affluents dans le « Plan de Gestion des Zones Humides » attendu sur le Grand Rieu.</p> <p>Également, un plan d'eau est présent en rive gauche du By, sans usage actuel. Celui-ci est colonisé par la Myriophylle du Brésil, plante invasive aimant les eaux stagnantes peu profondes. Ce plan d'eau a été créée en lieu et place d'une zone humide. Les mouvements de terres opérés (pour créer les digues et avoir un aspect paysager au site) ont remodelé le terrain localement, et le caractère humide du secteur est altéré. L'objectif ici est, par l'action de suppression du plan d'eau, réhabiliter une zone humide et la reconnecter au cours d'eau (avec reprofilage des berges de celui-ci également), afin de lui rendre ses pleines fonctionnalités.</p>
<b>Description sommaire de l'action</b>	<p>Quatre actions sont ciblées, avec des finalités différentes.</p> <p>L'action FA2a vise à élaborer et mettre en œuvre un Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGSZH) à l'échelle du territoire. Une 14<sup>ème</sup> zone humide stratégique a été intégrée au cours de l'étude, dénommée « <b>ensemble des zones humides de</b></p>

**source des 4 sous-bassins versant** ». Elle comprend les différentes parcelles présentées dans la carte suivante. L'objectif ici de l'action est de créer un plan de gestion de cette zone humide.

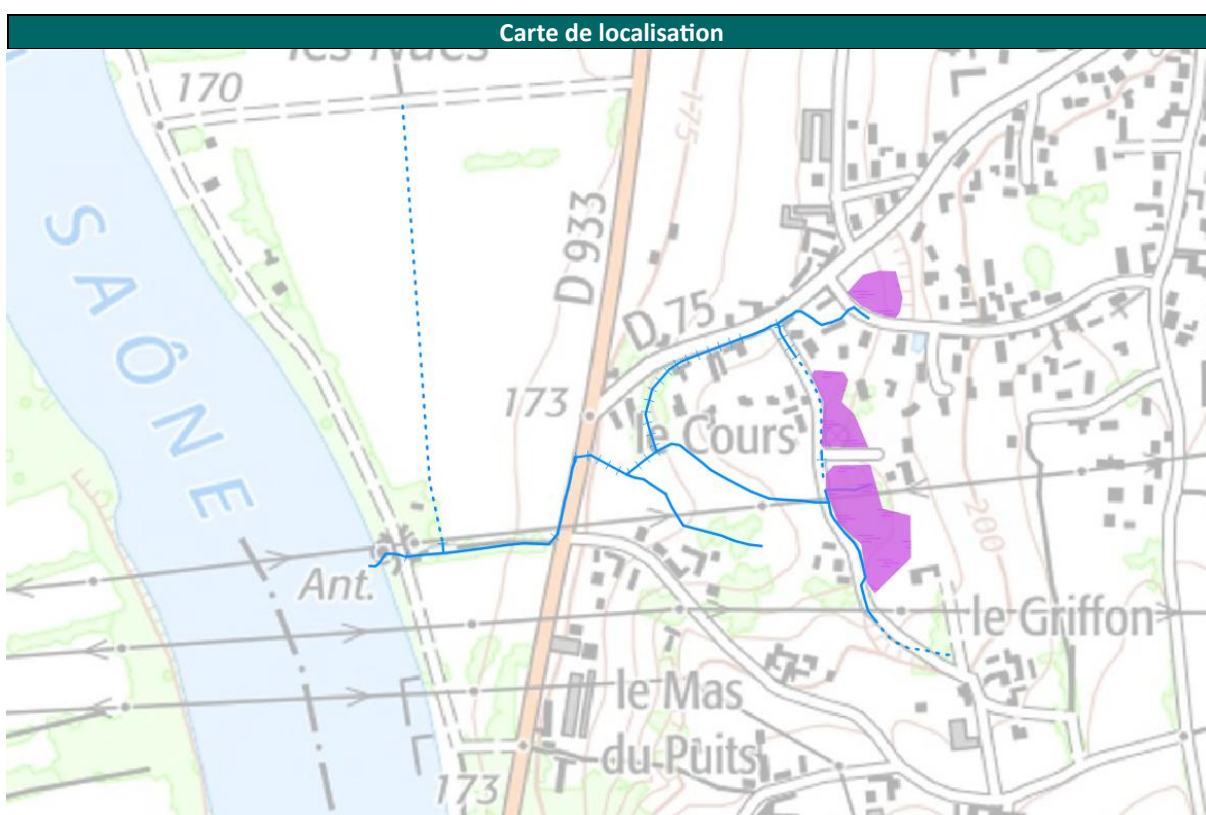
La seconde action (FA2b) consiste à supprimer un plan d'eau sans usages, afin de recréer une nouvelle zone humide (ou la réhabiliter). Une vigilance sera opérée vis-à-vis de la présence de Myriophylle du Brésil. L'action se porte sur un retrait de l'ouvrage de sortie, le traitement de la Myriophylle, et de terrassement afin de redonner un caractère humide à la zone. Le terrassement doit supprimer les matériaux (avec retrait) constitutifs des digues afin d'avoir une zone humide au niveau du terrain naturel originel. Cette action n'a pas de liens directs avec l'action FA1a sur le cours d'eau du By. Cependant, on peut imaginer ici qu'une reconnexion entre la future zone humide et le By soit opérée afin d'améliorer les fonctionnalités locales.

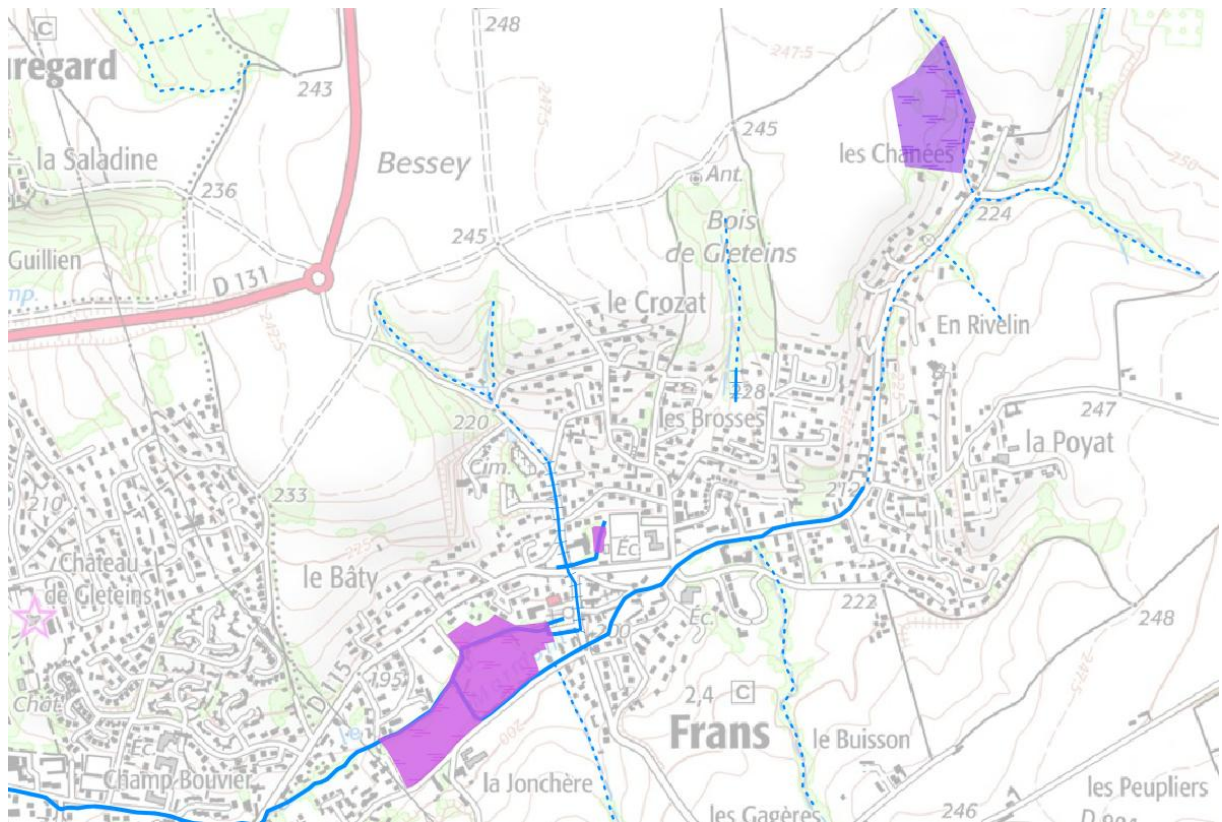
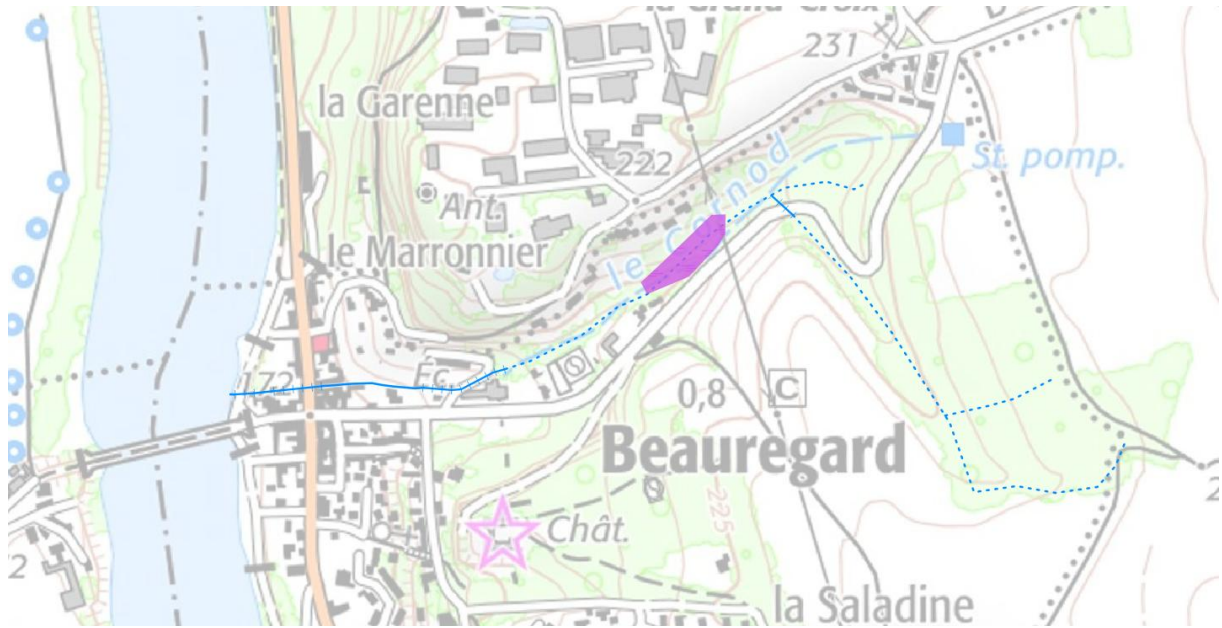
Également, les actions liées aux annexes hydrauliques sont intégrées dans cette fiche action. Celles-ci (FA2c et d) sont portées par l'EPTB Saône et Doubs. Ces actions vont permettre la restauration écologique de deux annexes de la Saône pour la reconnecter à ses zones humides. Il s'agit de la continuité des opérations menées par l'EPTB sur les annexes de la Saône.

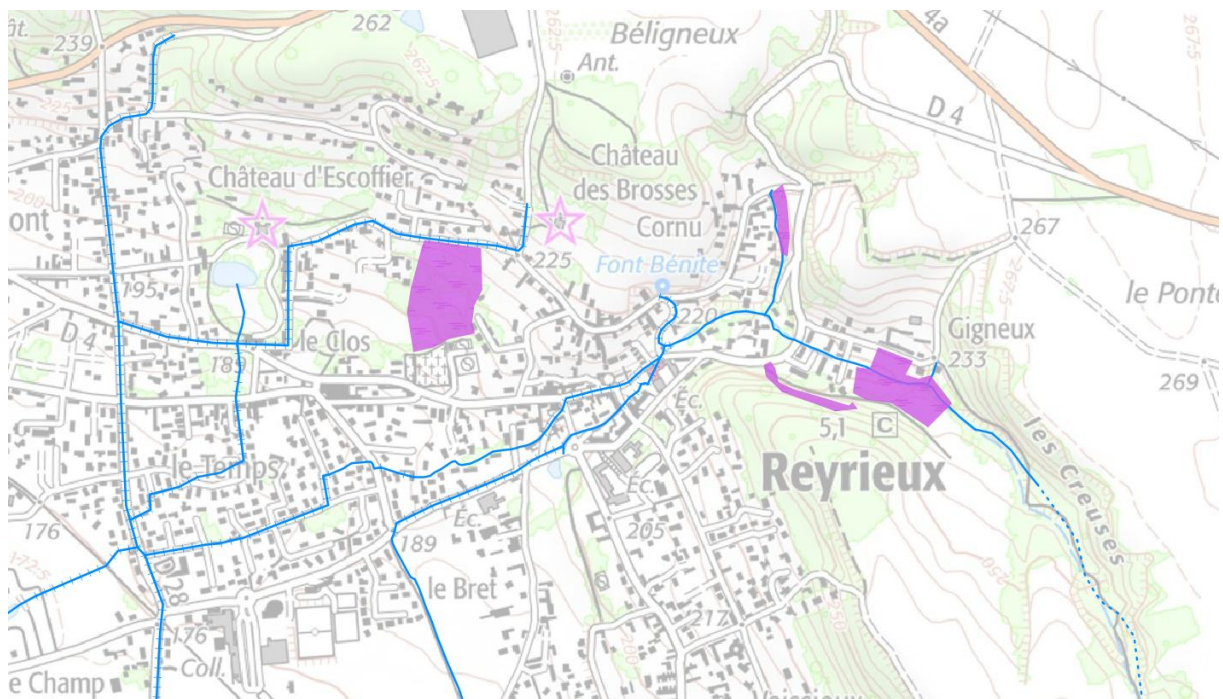
Action(s)	Localisation				Echéance		
	Bassin-versant	Code Action SIG	Unité	Maître d'ouvrage	Coût (€HT)	Niveau Priorité	Phasage
<b>FA2a</b> : Prise en compte de l'ensemble des zones humides de plusieurs secteurs sur les 4 communes du BVs dans le nouveau PGZH	Cornod, By, Marmont et Talançonne	SUR001, 002, 003, 014, 015, 016, 017, 018, 026, 028, 030 et 031	152 427 m <sup>2</sup>	CCDSV	45 000 €	1	2029 à 2031
<b>FA2b</b> : Restauration d'une zone humide et suppression d'un plan d'eau sans usages au lieu-dit du Cours sur la commune de Fareins	By	SUR004	288 m <sup>2</sup>	CCDSV	30 000	1	2031
<b>FA2c</b> - Restauration écologique d'une annexe hydraulique de la Saône en amont de la confluence avec la Saône sur la commune de Fareins	By	POL016	1 unité	ETPB SD	100 000 €	1	2029 à 2031
<b>FA2d</b> : Restauration écologique des annexes hydrauliques de la Saône à la confluence du bief du Talançon avec la Saône sur la	Talançonne	POL014	186 ml	EPTB SD	125 500 €	2	2032 à 2034

commune de Reyrieux							
------------------------	--	--	--	--	--	--	--

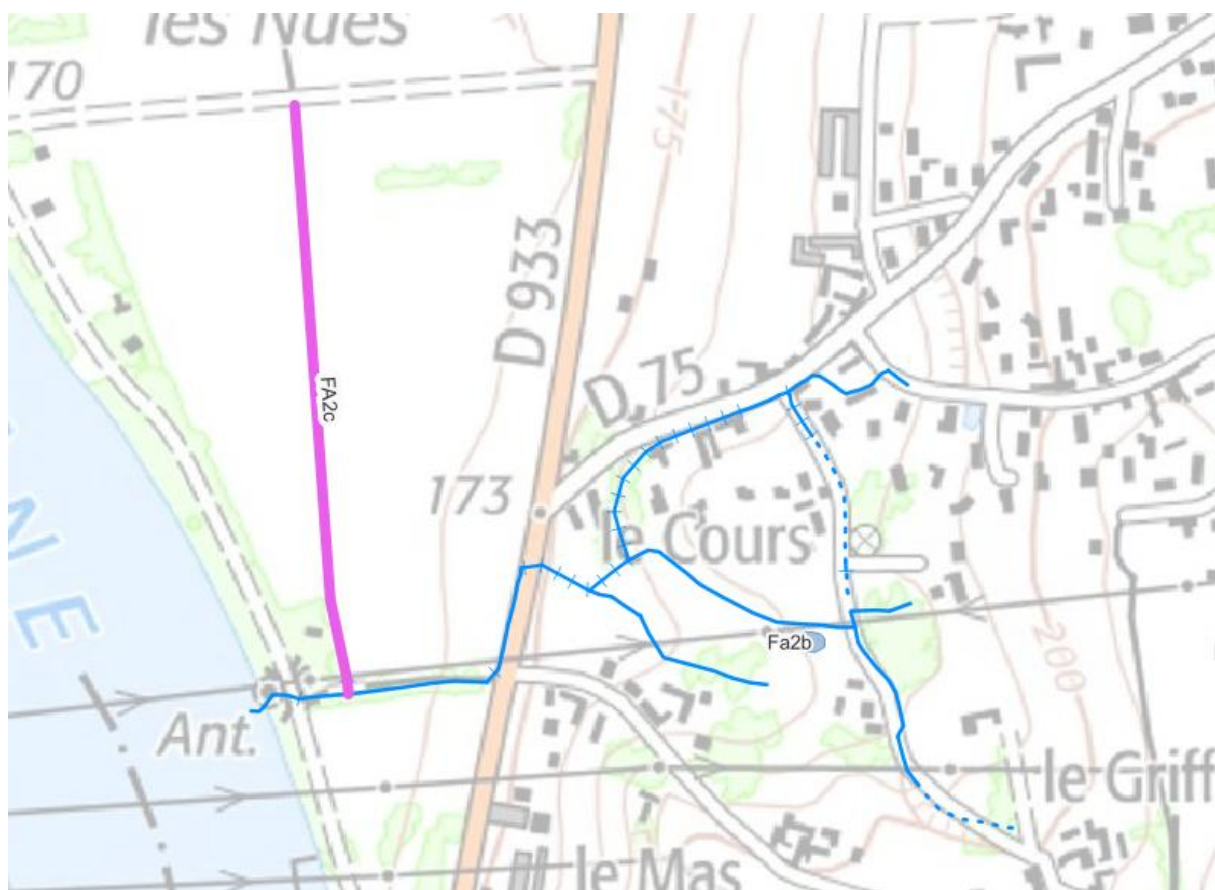
Point de vigilance de l'action	
<b>Prescriptions</b>	<p>Les actions devront respecter les prescriptions réglementaires en vigueur, notamment au titre de la loi sur l'eau, des éventuelles zones naturelles ou espèces protégées présentes.</p> <p>Une attention particulière devra être portée aux périodes d'intervention afin d'éviter les phases sensibles pour la faune aquatique et rivulaire (reproduction, migration).</p> <p>Dans le cadre de vidange de plan d'eau, des mesures spécifiques doivent être prises en compte : estimer le débit de rejet, gérer la destination des poissons...</p> <p>Les actions définies dans le cadre du PGZH devront être compatibles avec le fonctionnement hydrologique naturel des zones humides, en veillant au respect des connexions avec les cours d'eau associés, ainsi qu'à la gestion du risque d'inondation.</p> <p>Les techniques employées privilégieront des solutions fondées sur la nature et des matériaux adaptés au contexte local.</p> <p>Les risques de pollution accidentelle lors des travaux devront être pris en compte : hydrocarbures, huiles...</p>
<b>Contraintes locales</b>	<p>Analyser et intégrer les contraintes climatiques et hydrauliques locales : régime des crues, périodes d'étiage, conditions météorologiques.</p> <p>Changement des usages de la parcelle notamment pour une suppression de plan d'eau</p> <p>Contraintes foncières liées à la gestion des parcelles riveraines, notamment en cas de modification des limites cadastrales.</p> <p>Maîtriser les risques liés au déplacement et à la gestion des déblais et des vases</p>



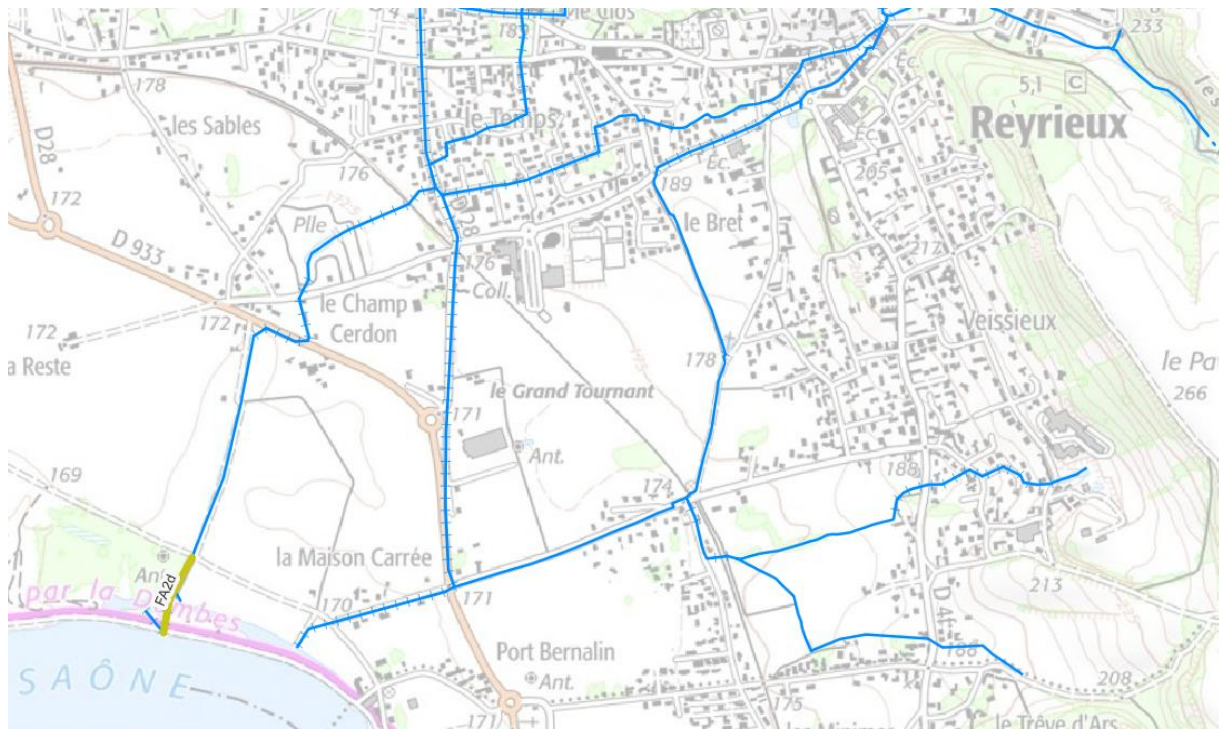




Localisation des zones humides stratégiques de l'étude (FA2a), ciblées pour le PGZH (surfaceutique violet)



Localisation de la restauration de la zone humide au niveau de l'ancien plan d'eau sans usages sur le By à Fareins (FA2b, surfaceutique bleu) et de l'annexe hydraulique de la Saône (FA2c). L'emprise du plan d'eau correspond globalement à l'emprise de la zone humide à restaurer.



Localisation de l'annexe hydraulique de la Saône sur la commune de Reyrieux (FA2d)

## Synthèse des éléments prévisionnels de la FA2

Calendrier prévisionnel			
Bassin-versant	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
	Phasage	Phasage	Phasage
4 Sous BV	2031		
By	2031	2029	
Talançonne		2032 à 2034	

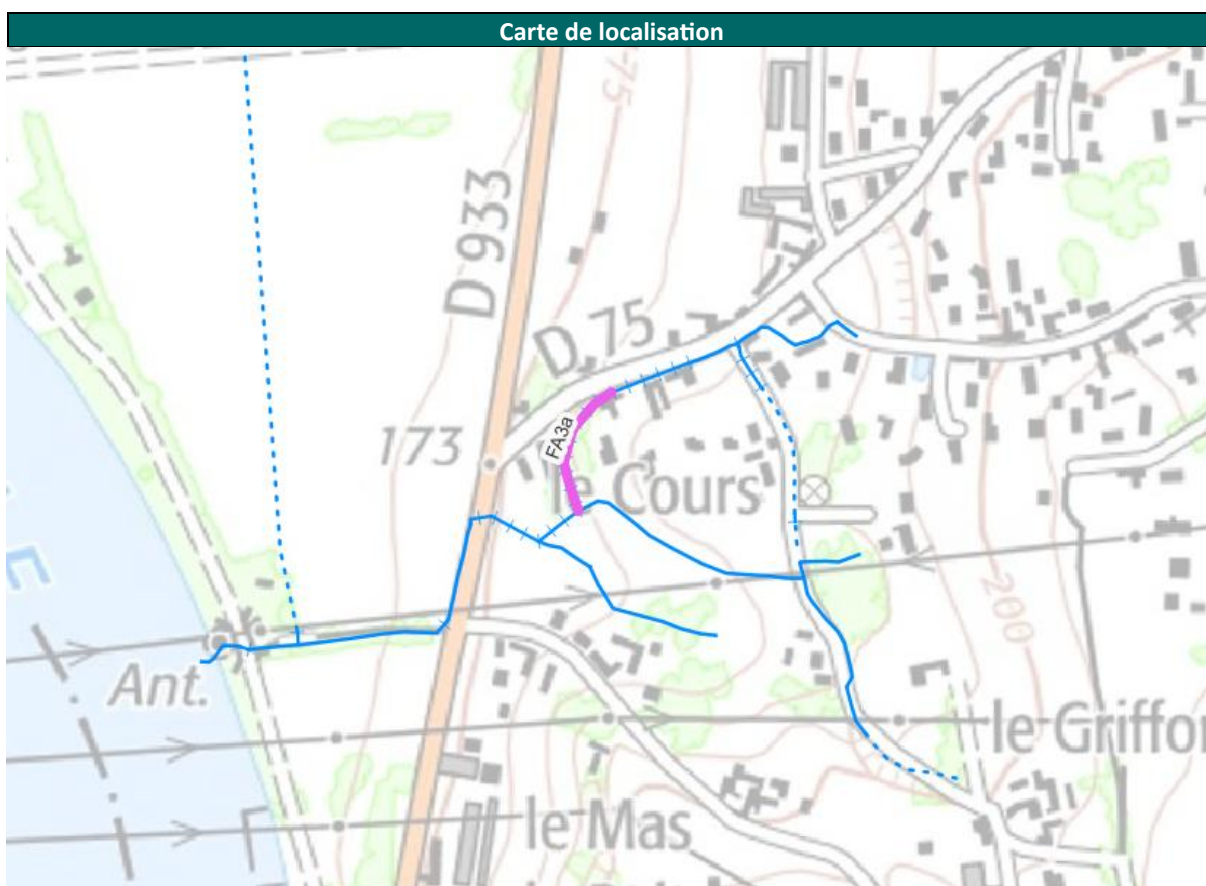
Plan de financement prévisionnel									
Bassin-versant	Total Coûts €HT	Subventions AE RMC		Subventions CD01		Reste à charge MOA			
						CCDSV	EPTB	CD01	Frans
4 Sous BV	45 000 €	60%	27 000 €	30%	13 500 €	4 500 €			
By	100 000 €	60%	60 000 €	20%	20 000 €		20 000 €		
	30 000 €	60%	18 000 €	30%	9 000 €	3 000 €			
Talançonne	125 550 €	60%	75 300 €	20%	25 110 €		25 110 €		
<b>Total</b>	<b>300 550 €</b>		<b>180 330 €</b>		<b>67 610 €</b>	<b>7 500 €</b>	<b>45 110 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

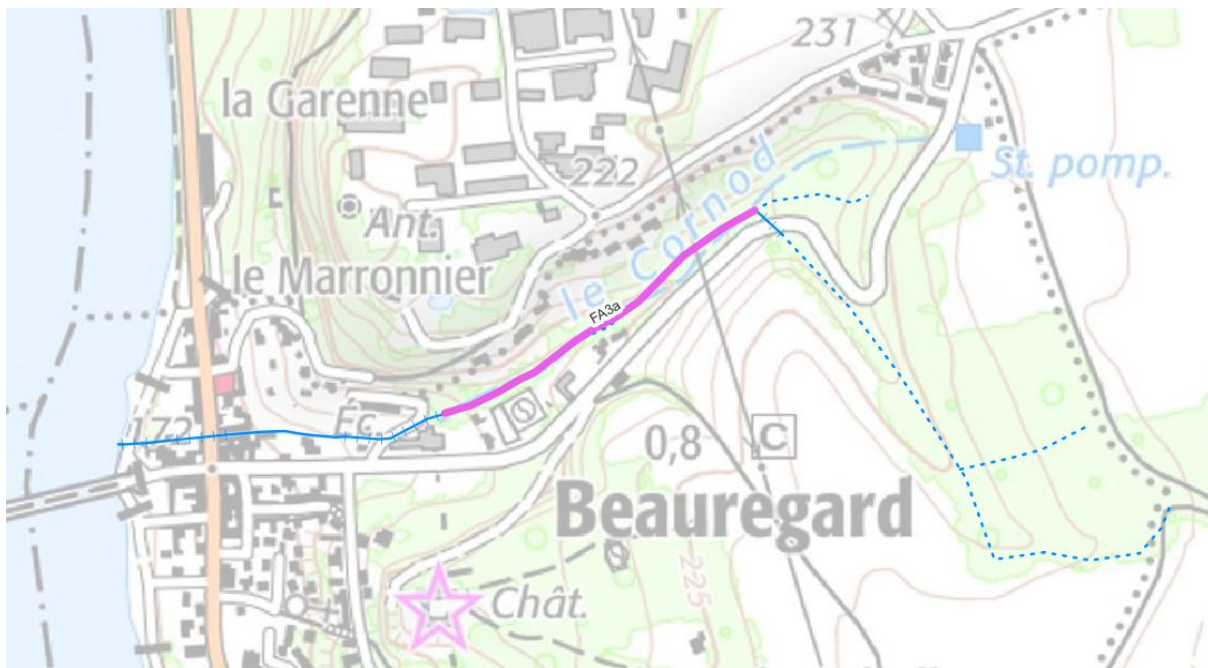
<b>FA3 -Poursuite de la dynamique du marathon de la biodiversité et renforcement des corridors écologiques</b>		
Volet	MAH	Milieux aquatiques
Enjeux ciblés	Enjeu A : Milieux aquatiques et humides Enjeu B : Qualité d'eau	
Documents de cadrage	PBACC + SDAGE	
Action	<b>Poursuite de la dynamique du marathon de la biodiversité et renforcement des corridors écologiques (trames turquoise)</b>	
Intitulé des sous action	<b>FA3a : Action de sensibilisation et d'information à la gestion de ripisylve stratégique sur les communes de Fareins et Beauregard</b> <b>FA3b : Poursuite du marathon de la biodiversité</b>	
Nombre de site	2 sites ciblés	
Maître d'ouvrage	CCDSV	
Indicateur(s) Technique(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Linéaire préservé ou inscrit en document d'urbanisme</li> <li>- Nombre de connexions restaurées ou créées</li> <li>- Linéaire de ripisylves restauré</li> <li>- Nombre de propriétaires sensibilisés</li> <li>- Nombre de conventions de gestion de ripisylve établies</li> </ul>	

<b>Détail de l'action</b>							
<b>Etat initial - problème rencontré</b>	<p>Le territoire présente une fragmentation des milieux aquatiques et terrestres, liée à l'intensification des usages, à l'artificialisation des sols et à une gestion parfois inadaptée des ripisylves et des éléments bocagers. Cette fragmentation limite la circulation des espèces, affaiblit les continuités écologiques et réduit la fonctionnalité de la trame turquoise associant cours d'eau, zones humides et milieux rivulaires.</p> <p>La présente étude a eu pour finalité de venir compléter les éléments de « l'étude stratégique et plan de gestion des ripisylves des bassins versants du Formans, du Grand Rieu et du Marmont amont » de 2022. Celle-ci n'intégrait pas les linéaires du By, du Cornod et de la Talançonne. De nouveaux tronçons stratégiques ont été intégrés sur le secteur du By (linéaire de ripisylve de 133ml/berge) et du Cornod (linéaire de 414ml/berge), par rapport à des enjeux écologique et de maintien d'un ombrage au cours d'eau.</p>						
<b>Description sommaire de l'action</b>	<p>Le but ici vise à poursuivre et renforcer la dynamique engagée dans le cadre du Marathon de la Biodiversité, en s'appuyant sur la mobilisation des acteurs locaux et le renforcement des continuités écologiques, notamment dans le cadre de la trame turquoise. Deux actions principales sont ciblées.</p> <p>La première est l'envoi du guide du riverain ainsi que d'un courrier de sensibilisation aux propriétaires des parcelles des nouvelles zones stratégiques présentées. Cela sera l'occasion de rappeler également les droits et devoirs des propriétaires. La CCDSV a validé la non-intervention pour l'entretien des parcelles chez les privés.</p> <p>La deuxième action consiste à poursuivre la dynamique du marathon de la biodiversité initiée, avec l'idée de construire un nouvel appel à candidatures à horizon 2028 avec une orientation stratégique sur les ripisylves.</p> <p>Ces deux actions ne présentent pas de coûts associés (travail interne à la CCDSV).</p>						
<b>Action(s)</b>	<b>Localisation</b>				<b>Echéance</b>		
	<b>Bassin-versant</b>	<b>Code Action SIG</b>	<b>Unité</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Coût (€HT)</b>	<b>Niveau Priorité</b>	<b>Phasage</b>
<b>FA3a : Action de sensibilisation et</b>	By	POL004	113 ml	CCDSV	0 €	1	2029 à 2031

d'information à la gestion de ripisylve stratégique sur les communes de Fareins et Beauregard	Cornod	POL005	414 ml	CCDSV	0 €	1	2029 à 2031
<b>FA3b</b> : Poursuite du marathon de la biodiversité	4 sous-bvs	/	/	CCDSV	0 €	1	2029

Point de vigilance de l'action	
<b>Prescriptions</b>	/
<b>Contraintes locales</b>	Ces actions reposent en grande partie sur la volonté et l'adhésion des riverains et des propriétaires fonciers. Des refus de participation ou des réticences peuvent être rencontrés, limitant la mise en œuvre opérationnelle des actions. Par ailleurs, les actions de sensibilisation et de formation peuvent s'inscrire dans des temps longs, sans garantie de résultats immédiats ou mesurables, et nécessitent un accompagnement et une animation dans la durée..





Localisation des actions FA3a pour les zones stratégiques pour la préservation des ripisylves (linéaire violet)

### Synthèse des éléments prévisionnels de la FA3

Calendrier prévisionnel			
Bassin- versant	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
	Phasage	Phasage	Phasage
4 Sous BV	2029		
By	2029 à 2031		
Cornod	2029 à 2031		

Plan de financement prévisionnel									
Bassin- versant	Total Coûts €HT	Subventions AE RMC		Subventions CD01		Reste à charge MOA			
						CCDSV	EPTB	CD01	Frans
/	/	/	/	/	/	/	/	/	/

<b>FA4 -Définition de zones foncières stratégiques pour la ressource en eau autour du réseau hydrographique</b>		
Volet	MAH	Zones humides
Enjeux ciblés	Enjeu A : Milieux aquatiques et humides Enjeu C - Quantité d'eau Enjeu D - Aménagement du territoire (urbanisme)	
Documents de cadrage	PCAET, PAIT DSV, PBACC et SDAGE	
Action	<b>Définition d'une stratégie foncière pour zones stratégiques à la ressource en eau</b>	
Intitulé des sous action	<b>FA4a : Définition de zones foncières stratégiques pour la ressource en eau autour du réseau hydrographique sur la commune de Frans et de Reyrieux</b>  <b>FA4c : Prise en compte des enjeux de continuité écologique et d'hydraulique de la Talançonne au droit des ouvrages d'arts du projet BHNS sur la commune de Reyrieux</b>  <b>FA4d : Préservation du patrimoine naturel et mise à jour du linéaire des cours d'eau dans les documents d'urbanisme</b>	
Nombre de site	12 sites sont potentiellement ciblés pour l'action FA4a et b, 2 sites ciblés pour l'action FA4c, et 1 secteur pour l'action FA4d.	
Maître d'ouvrage	CCDSV – Région AURA – SCoT - Communes	
Indicateur(s) Technique(s)	- Stratégie validée - Nombre de dossiers/actions travaillés	

<b>Détail de l'action</b>	
<b>Etat initial - problème rencontré</b>	<p>Les zones stratégiques pour la ressource en eau (zones humides, zone d'expansion des crues, zones de sources...) sont soumises à une pression foncière croissante, notamment liée à l'extension péri-urbaine, à l'artificialisation des sols et à l'évolution des usages. Cette dynamique fragilise le fonctionnement hydrologique des milieux, limite les capacités d'infiltration et de stockage de l'eau, et réduit les zones naturelles de régulation des crues. L'absence d'une stratégie foncière globale et partagée complique la préservation de ces espaces à enjeux et limite la cohérence des actions de gestion et de restauration.</p> <p>Un point important est également le projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) dont le tracé va intersecter la Talançonne entre le secteur du Grand Tournant et des Minimes. Il existe un potentiel risque de discontinuité écologique par rapport à la Talançonne.</p>
<b>Description sommaire de l'action</b>	<p>L'action A1 du Plan d'Action Territorial (PAT) Dombes Saône Vallée vise à définir et mettre en œuvre une stratégie foncière agricole tenant compte des enjeux liés à la ressource en eau, afin de préserver durablement les fonctionnalités hydrologiques et écologiques des milieux. Elle repose sur une animation foncière et territoriale associant les communes, les acteurs locaux et les propriétaires, visant à partager les enjeux, formaliser une stratégie concertée et promouvoir des actions de gestion intégrée des eaux pluviales et d'hydrologie régénérative dans les projets d'urbanisme. Elle peut aboutir à des orientations stratégiques d'aménagements agricoles en fonction des enjeux qui en seront ressortis. Les parcelles identifiées dans l'action FA4a présentent un intérêt lié au ruissellement des eaux et à la thématique de la ressource en eau, indépendant de problématiques directes aux cours d'eau. Ces secteurs stratégiques pour la ressource en eau ont vocation à être intégrés dans le cadre de l'action A1 du PAT DSV.</p> <p>Il n'y a pas de coûts associés : il s'agit d'un travail de coopération entre la CCDSV et les communes. Ces dernières ont la charge d'animer par la suite la stratégie foncière de leur territoire.</p>

Le projet BHNS, porté par la Région AURA, va intersecter la Talançonne sur deux points précis. Ce projet est toujours en phase d'élaboration. L'objectif de cette action (FA4c) est de travailler en synergie avec la Région afin d'assurer une bonne prise en compte de la problématique locale, notamment via la continuité. Ce point de vigilance sera à porter par la Région sur les aspects liés à la continuité écologique, mais également sur les écoulements superficiels/souterrains. La CCDSV a déjà formulé des observations en ce sens lors des phases AVP et DLE du projet sans toutefois avoir de retours clairs de la part de la Région à ce sujet. De plus, il s'agit d'échanger avec la Région afin de connaître les détails techniques du chantier (profondeur du terrassement, emprise totale du chantier ...) afin de trouver des solutions pour répondre aux problématiques locales liées aux milieux aquatiques. La **CCDSV aura un rôle de partenaire pour cette action FA4c.**

L'action FA4d notifie aux communes et au SCoT une mise à jour du linéaire des cours d'eau dans leurs documents d'urbanismes. En effet, la cartographie des cours d'eau validée par la DDT01 a évolué et doit être prise en compte dans la politique d'aménagement du territoire. Un complément est ajouté sur le bassin de la Talançonne : un linéaire non prospecté par la DDT mais susceptible d'être cours d'eau a été cartographié (POL009).

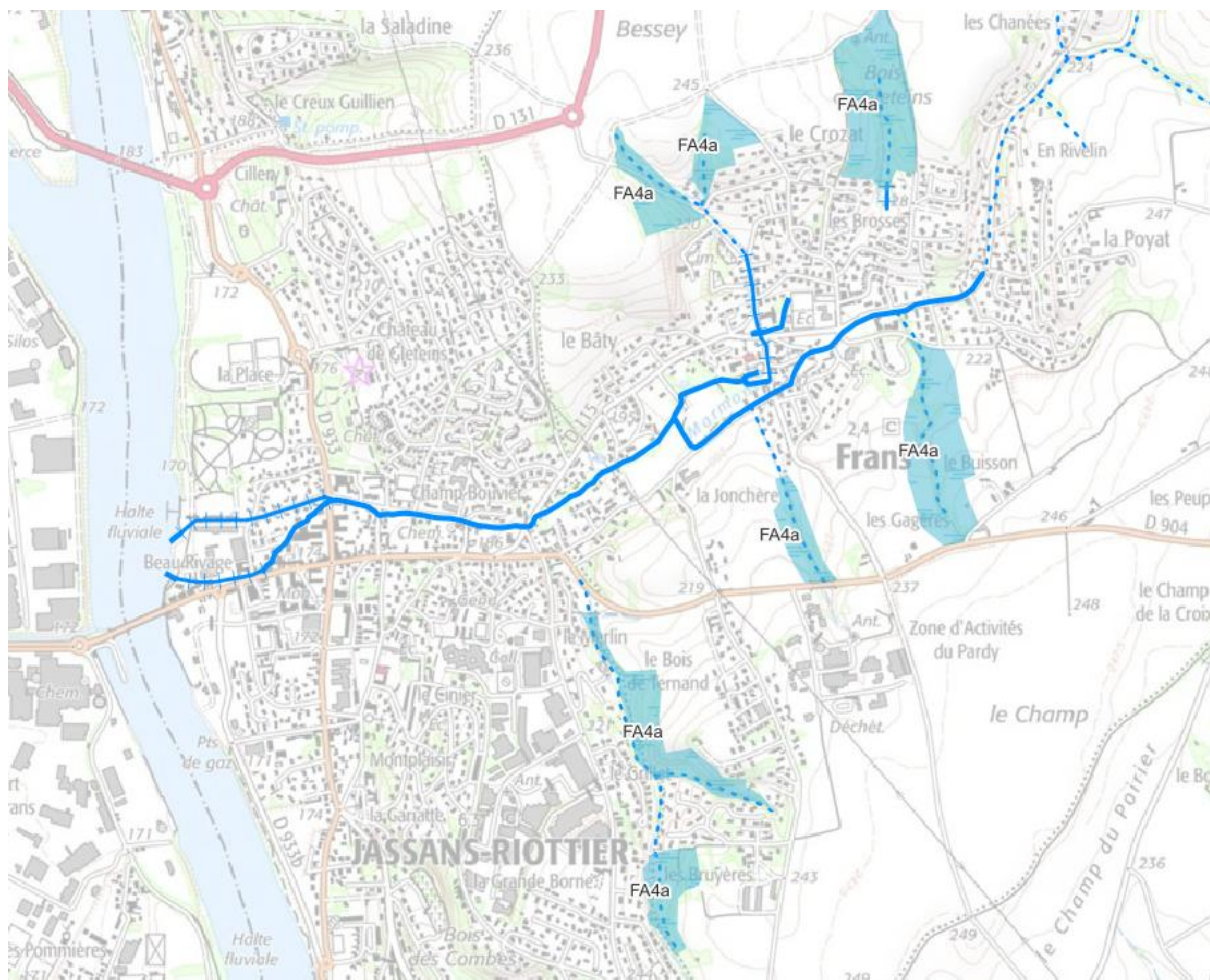
Elle vise également à intégrer différents éléments patrimoniaux naturels dans les documents d'urbanismes, ou à minima les intégrer dans les différents projets locaux. Les sources observées dans le cadre de cette étude sont ciblées dans cette action. Plus généralement, l'action vise à intégrer le patrimoine naturel lié à l'eau dans les documents d'urbanisme et à limiter l'impact de l'extension péri-urbaine sur les milieux sensibles.

Action(s)	Localisation				Echéance		
	Bassin-versant	Code Action SIG	Unité	Maître d'ouvrage	Coût (€HT)	Niveau Priorité	Phasage
<b>FA4a</b> : Définition de zones foncières stratégiques pour la ressource en eau autour du réseau hydrographique sur la commune de Frans et de Reyrieux	Marmont et Talançonne	SUR007, 008, 009, 010, 011, 012, 013, 019, 020, 021, 022 et 023	516 856 m <sup>2</sup>	CCDSV	0 €	1	2029 à 2031
<b>FA4c</b> : Prise en compte des enjeux de continuité écologique et d'hydraulique de la Talançonne au droit des ouvrages d'arts du projet BHNS sur la commune de Reyrieux	Talançonne	SUR024	1	Région AURA	0 €	1	2029 à 2031
	Talançonne	SUR025	1	Région AURA	0 €	1	2029 à 2031

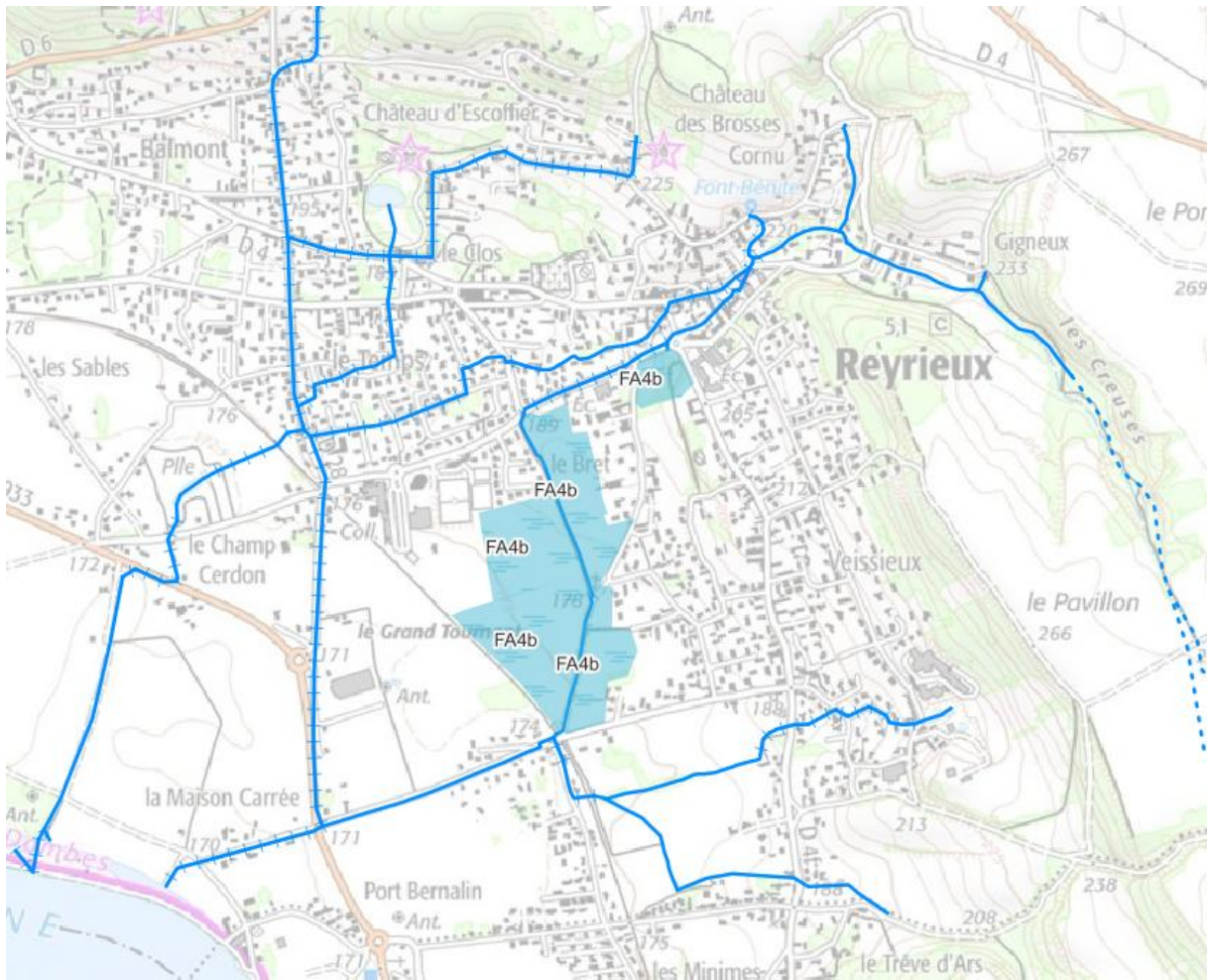
<b>FA4d</b> : Préservation du patrimoine naturel et mise à jour du linéaire des cours d'eau dans les documents d'urbanisme	Talançonne, Marmont et By	POL009	579 ml	Commune SCoT	/	1	2029
--	---------------------------	--------	--------	--------------	---	---	------

<b>Point de vigilance de l'action</b>	
<b>Prescriptions</b>	<p>Les actions devront respecter les prescriptions réglementaires en vigueur, notamment en matière de droit de l'urbanisme, de loi sur l'eau, de protection des zones humides et des milieux aquatiques, ainsi que les documents de planification existants.</p> <p>La définition de la stratégie foncière devra s'appuyer sur une analyse fine des enjeux hydrologiques et écologiques, intégrant les fonctionnalités des zones d'expansion des crues.</p> <p>Les actions de formation et d'animation devront privilégier une approche pédagogique favorisant l'adhésion des acteurs locaux et l'appropriation des enjeux liés à la ressource en eau.</p>
<b>Contraintes locales</b>	<p>La mise en œuvre de cette action dépend fortement des dynamiques foncières locales et de la volonté des propriétaires et des collectivités, avec la possibilité de refus de cession ou de participation, pouvant ralentir ou limiter l'atteinte des objectifs.</p> <p>Les démarches d'animation, de concertation et de formation s'inscrivent dans des temps longs, nécessitant une mobilisation continue des acteurs, sans garantie de résultats immédiats.</p> <p>Les contraintes budgétaires et la disponibilité foncière limitée sur certains secteurs peuvent restreindre les possibilités d'acquisition et de mise en œuvre d'actions opérationnelles.</p> <p>L'intégration des enjeux de l'eau dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement peut être conditionnée par des arbitrages politiques locaux et des contraintes techniques propres aux territoires concernés.</p>

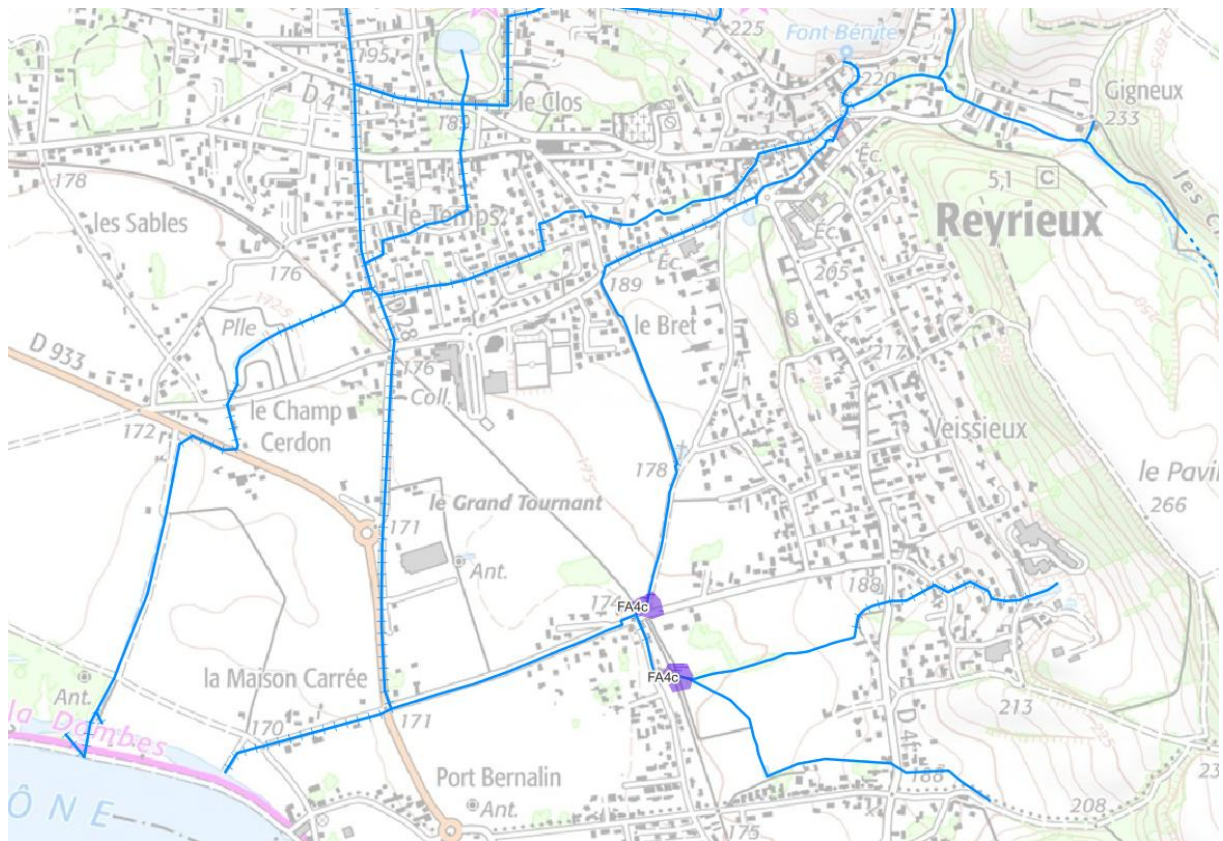
**Carte de localisation**



Localisation des actions FA4a et FA4b pour les zones stratégiques foncières sur la commune de Frans (surfaique bleu)



Localisation des actions FA4a et FA4b pour les zones stratégiques foncières sur la commune de Reyrieux (surfacié bleu)



Localisation des actions FA4c pour la continuité au droit des ouvrages d'arts du projet BHNS (surfaique violet)

### Synthèse des éléments prévisionnels de la FA4

Calendrier prévisionnel			
Bassin- versant	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
	Phasage	Phasage	Phasage
4 Sous BV	2029		
By	2029 à 2031		
Cornod	2029 à 2031		
Talançonne	2029		

Plan de financement prévisionnel									
Bassin- versant	Total Coûts €HT	Subventions AE RMC		Subventions CD01		Reste à charge MOA			
						CCDSV	EPTB	CD01	Frans
4 Sous BV	/	/	/	/	/	/	/	/	/

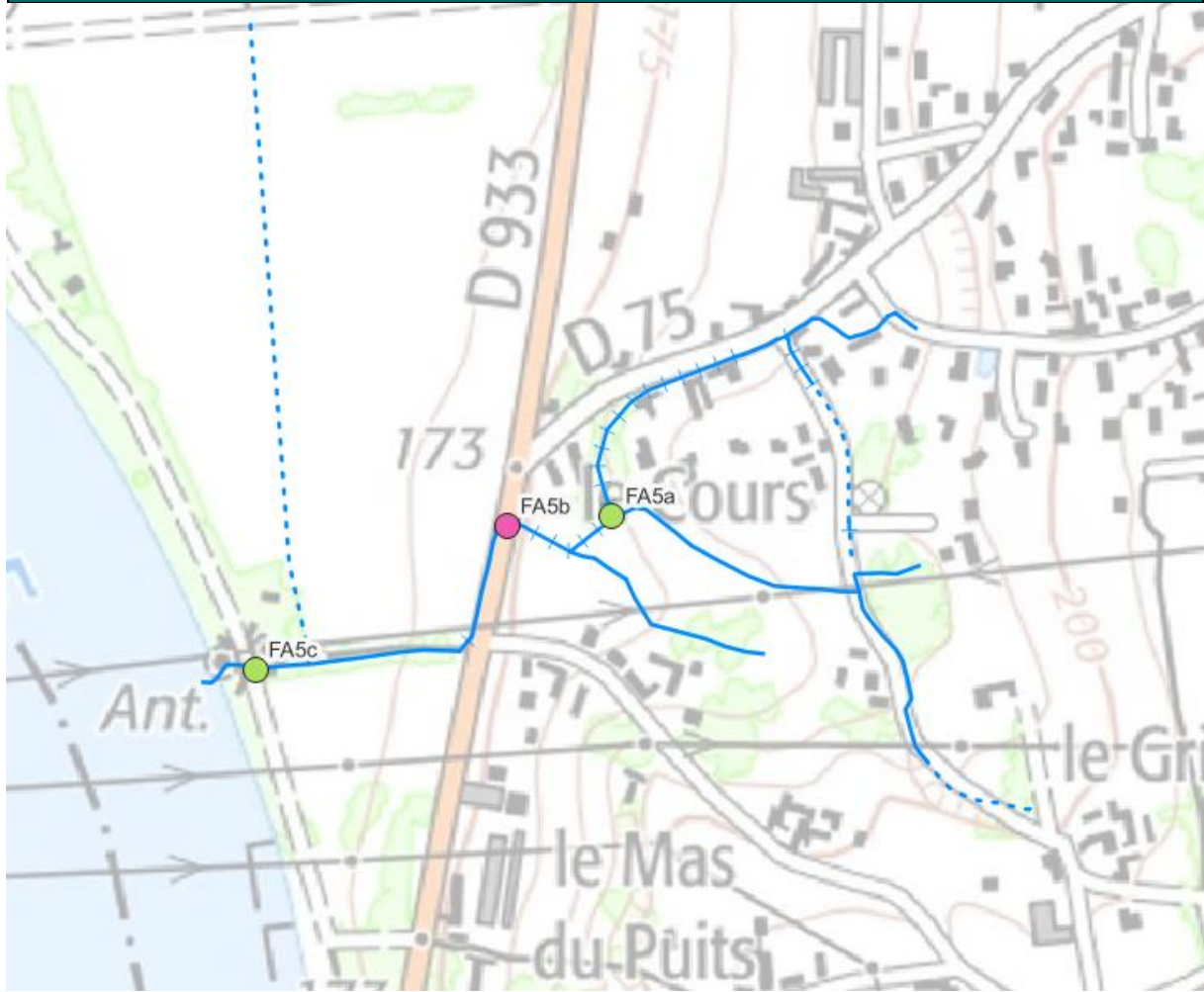
<b>FA5 - Restauration de la continuité écologique des ouvrages (stratégie aval-amont) et opportunités sur le cours d'eau du By</b>		
Volet	MAH	Milieux aquatique
Enjeux ciblés	Enjeu A : Milieux aquatiques et humides Enjeu B : Qualité d'eau	
Documents de cadrage	SDAGE	
Action	<b>Restauration de la continuité écologique des ouvrages (stratégie aval-amont) et opportunités des cours d'eau</b>	
Intitulé des sous-actions	<b>FA5a : Action de restauration de la continuité écologique au niveau de l'ancien moulin du By au lieu-dit du Cours sur la commune de Fareins</b>  <b>FA5b : Action de restauration de la continuité écologique du By au droit de la D933 sur la commune de Fareins</b>  <b>FA5c : Action de restauration de la continuité écologique du By au niveau du passage de la voie bleue sur la commune de Fareins</b>	
Nombre de sites	3 sites ciblés	
Maître d'ouvrage	CCDSV – A déterminer	
Indicateur(s) Technique(s)	- Nombre d'actions sur la continuité écologique	

<b>Détail de l'action</b>	
<b>Etat initial - problème rencontré</b>	<p>Le réseau hydrographique du territoire est marqué par la présence de nombreux ouvrages transversaux, hérités d'usages anciens ou liés à des aménagements plus récents. Ces ouvrages ont été répertoriés dans le cadre de cette étude comme des obstacles à la continuité écologique, entravant la circulation piscicole et sédimentaire, et altérant le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau.</p> <p>Sur le By, on observe deux verrous principaux. Le premier est situé à l'emplacement de l'ancien moulin de la commune de Fareins, où il n'y a plus de vestiges à l'heure actuelle. Un reliquat de la chute du moulin est présente (environ 1m de hauteur de chute), sans aucuns usages. Une rupture marquée de la continuité écologique est ici présente.</p> <p>Également, la D933 qui intersecte le By pose un problème de continuité, en créant une chute à la sortie du busage. Cette buse présente une légère chute (environ 0.30m) et surtout une vitesse de courant élevée dans sur une surface à parois lisses.</p> <p>Le pont au niveau de la voie bleue ne présente pas de réelle chute (inférieur à 0.20m), mais également là aussi une vitesse de courant élevée et peu de rugosité sur le radier de pont.</p> <p>Les ouvrages ciblés ne sont pas référencés par l'Office Française pour la Biodiversité au ROE (Référentiel des Obstacles à l'Écoulement).</p>
<b>Description sommaire de l'action</b>	<p>Les actions ciblées tendent à rétablir la continuité écologique sur ces trois sites.</p> <p>Le seuil de l'ancien moulin du Cours (avec un code SIG POI002) est situé sur une parcelle privée, et nécessitera une emprise foncière plus importante avec de recréer un profil en long adapté. En effet, la chute est importante (plus d'1m) et entrave fortement la continuité écologique. Il apparaît complexe de rétablir la continuité sans une emprise importante (linéaire d'au moins 100 à 150m), pour rétablir un profil d'équilibre adapté et n'entraînant de régression linéaire à la suite des travaux.</p> <p>La deuxième action, sur l'ouvrage de la D933, est propriété du Département de l'Ain. Le Département de l'Ain est potentiel maître d'ouvrage de cette action, point qui reste à déterminer. Il est envisagé un remplacement de l'ouvrage, avec recréation d'une pente d'équilibre adaptée.</p>

	La troisième action, au niveau de la voie bleue, apparaît moins conséquente que les deux autres. En effet, le paramètre pénalisant est la vitesse de courant élevée au sein de l'ouvrage. L'action consiste en une recharge ou un aménagement en sortie du pont, afin de réduire les vitesses de courant et étaler la chute présente.						
Action(s)	Localisation				Echéance		
	Bassin-versant	Code Action SIG	Unité	Maître d'ouvrage	Coût (€HT)	Niveau Priorité	Phasage
<b>FA5a</b> : Action de restauration de la continuité écologique au niveau de l'ancien moulin du By au lieu-dit du Cours sur la commune de Fareins	By	POI002 Chute de l'ancien moulin du Cours	1	CCDSV	54 000 €	1	2032 à 2034
<b>FA5b</b> : Action de restauration de la continuité écologique du By au droit de la D933 sur la commune de Fareins	By	POI010 Ouvrage routier de la RD933	1	A déterminer	94 500	1	2032 à 2034
<b>FA5c</b> : Action de restauration de la continuité écologique du By au niveau du passage de la voie bleue sur la commune de Fareins	By	POI011 Pont de la voie bleue	3	CCDSV	27 000 €	3	2032 à 2034

Point de vigilance de l'action	
<b>Prescriptions</b>	<p>Les actions devront respecter les prescriptions réglementaires en vigueur, notamment celles relatives à la loi sur l'eau, aux ouvrages hydrauliques, aux espèces et habitats protégés, ainsi qu'aux obligations liées au classement des cours d'eau au titre de la continuité écologique.</p> <p>Les périodes de travaux devront être choisies de manière à limiter les impacts sur les espèces aquatiques, notamment en dehors des périodes de reproduction et de migration.</p> <p>Les solutions mises en œuvre privilégieront des aménagements durables et fondés sur la nature, limitant la création de nouveaux ouvrages et favorisant le fonctionnement naturel des cours d'eau.</p>
<b>Contraintes locales</b>	<p>La mise en œuvre des actions peut être contrainte par la présence d'usages associés aux ouvrages existants générant des réticences locales ou des oppositions à leur modification ou suppression.</p> <p>Les contraintes foncières, les droits d'eau peuvent complexifier les démarches administratives et allonger les délais de réalisation.</p>

### Carte de localisation



Localisation des action FA5a, FA5b et FA5c ciblées pour la continuité écologique sur le By (point violet : priorité 1, point bleu : priorité 3)

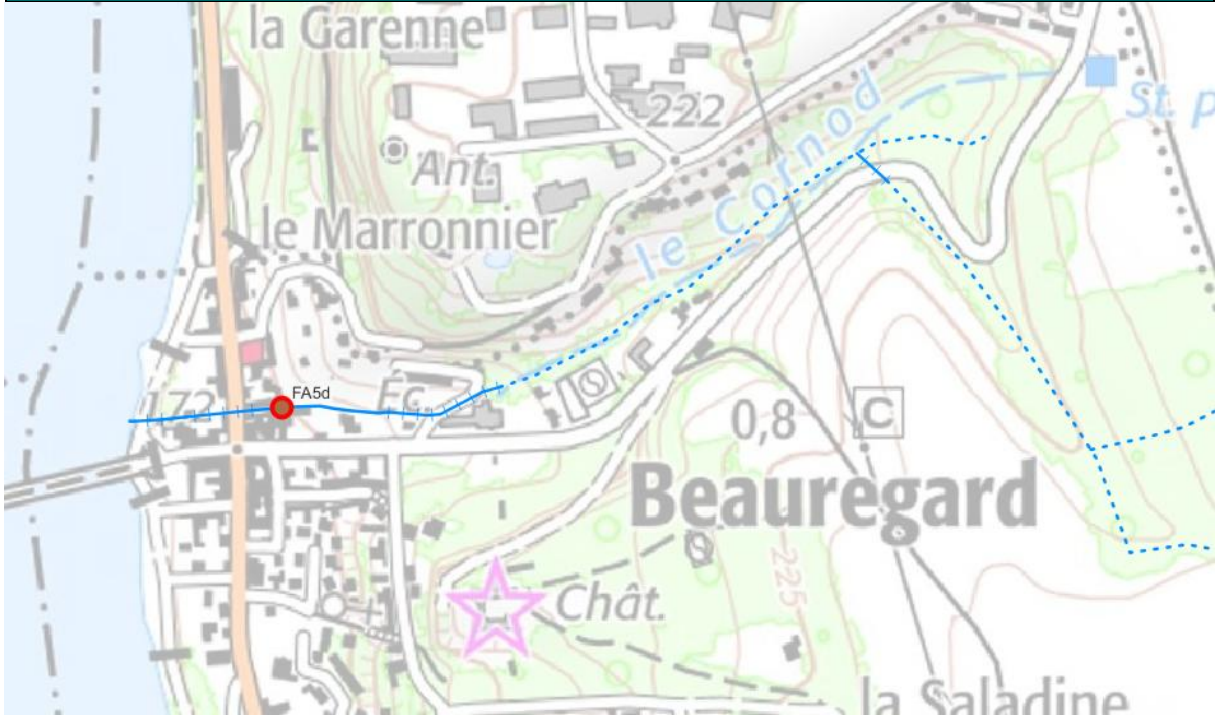
<b>FA5 - Restauration de la continuité écologique des ouvrages (stratégie aval-amont) et opportunités sur le cours d'eau du Cornod</b>		
Volet	MAH	Milieux aquatique
Enjeux ciblés	Enjeu A : Milieux aquatiques et humides Enjeu B : Qualité d'eau	
Documents de cadrage	SDAGE	
Action	<b>Restauration de la continuité écologique des ouvrages (stratégie aval-amont) et opportunités des cours d'eau</b>	
Intitulé des sous-actions	<b>FA5d : Action de restauration de la continuité écologique du Cornod en amont du bourg sur la commune de Beauregard</b>	
Nombre de sites	1 site ciblé	
Maître d'ouvrage	CCDSV	
Indicateur(s) Technique(s)	- Nombre d'actions sur la continuité écologique	

<b>Détail de l'action</b>							
<b>Etat initial - problème rencontré</b>	Le Cornod est un petit cours d'eau, qui termine son tracé busé sous le bourg de Beauregard, avec une chute importante depuis le quai vers la Saône. Il n'y a pas d'enjeux piscicoles sur le secteur. Un seuil artisanal est présent sur sa partie aval, avec une faible chute (environ 0.2m).						
<b>Description sommaire de l'action</b>	L'action vise à retirer ce seuil, afin de ne pas contraindre les écoulements. L'objectif n'est pas piscicole, mais bien obstacle à l'écoulement des eaux. Le seuil est situé sur une parcelle privée. Cependant, un point de vigilance est apporté car il ne sera surement pas si simple de retrouver son propriétaire.						
Action(s)	Localisation				Echéance		
	Bassin-versant	Code Action SIG	Unité	Maître d'ouvrage	Coût (€HT)	Niveau Priorité	Phasage
FA5d : Action de restauration de la continuité écologique du Cornod en amont du bourg sur la commune de Beauregard	Cornod	POI003 Seuil artisanal entre les habitations	3	CCDSV	3 000 €	3	2032 à 2034

<b>Point de vigilance de l'action</b>	
<b>Prescriptions</b>	<p>Les actions devront respecter les prescriptions réglementaires en vigueur, notamment celles relatives à la loi sur l'eau, aux ouvrages hydrauliques, aux espèces et habitats protégés, ainsi qu'aux obligations liées au classement des cours d'eau au titre de la continuité écologique.</p> <p>Les périodes de travaux devront être choisies de manière à limiter les impacts sur les espèces aquatiques, notamment en dehors des périodes de reproduction et de migration.</p> <p>Les solutions mises en œuvre privilégieront des aménagements durables et fondés sur la nature, limitant la création de nouveaux ouvrages et favorisant le fonctionnement naturel des cours d'eau.</p>
<b>Contraintes locales</b>	La mise en œuvre des actions peut être contrainte par la présence d'usages associés aux ouvrages existants générant des réticences locales ou des oppositions à leur modification ou suppression.

Les contraintes foncières, les droits d'eau peuvent complexifier les démarches administratives et allonger les délais de réalisation.

#### Carte de localisation



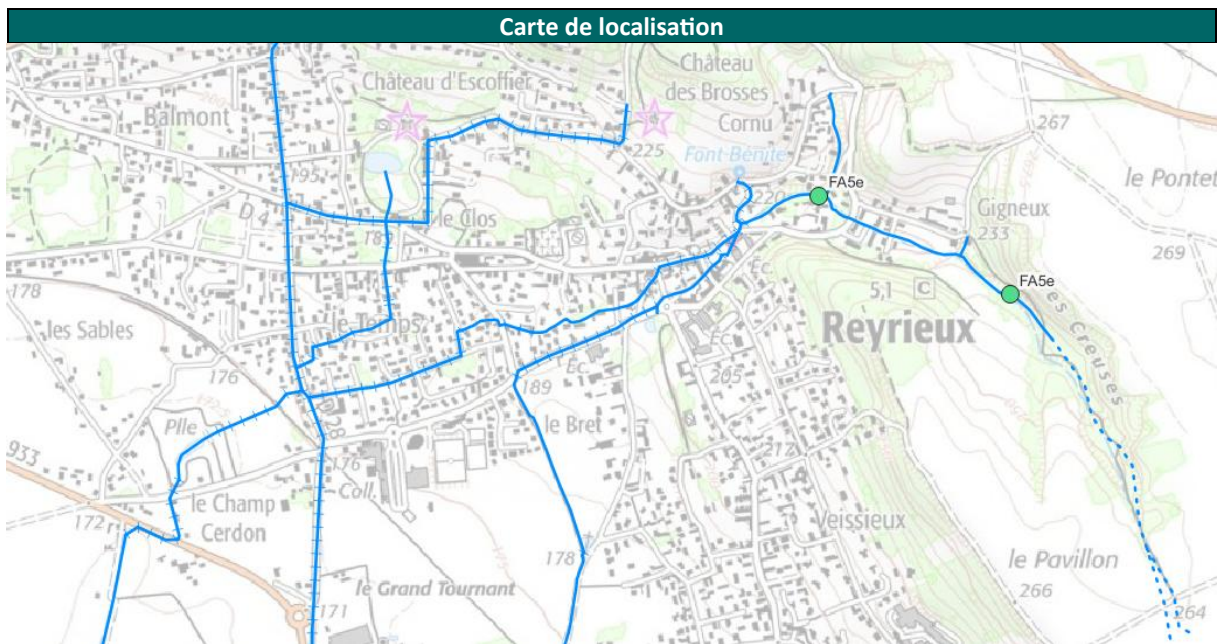
Localisation de l'action FA5d ciblée pour la continuité écologique sur le Cornod (point violet : priorité 1, point bleu : priorité 3. Surfaccique violet : priorité 1)

<b>FA5 - Restauration de la continuité écologique des ouvrages (stratégie aval-amont) et opportunités sur le cours d'eau de la Talançonne</b>		
Volet	MAH	Milieux aquatique
Enjeux ciblés	Enjeu A : Milieux aquatiques et humides Enjeu B : Qualité d'eau	
Documents de cadrage	SDAGE	
Action	<b>Restauration de la continuité écologique des ouvrages (stratégie aval-amont) et opportunités des cours d'eau</b>	
Intitulé des sous-actions	<b>FA5e : Actions de restauration de la continuité écologique de l'amont de la Talançonne au lieu-dit des Gigneux sur la commune de Reyrieux</b>	
Nombre de sites	4 sites ciblés	
Maître d'ouvrage	CCDSV – Région AURA	
Indicateur(s) Technique(s)	- Nombre d'actions sur la continuité écologique	

<b>Détail de l'action</b>							
<b>Etat initial - problème rencontré</b>	La Talançonne présente un linéaire important de cours d'eau busé. C'est l'altération numéro 1 sur le cours d'eau. Il apparaît complexe de remettre à ciel ouvert l'intégralité du linéaire. Il est également observé des ouvrages sur cours, notamment sur la partie amont (voir action FA5e).						
<b>Description sommaire de l'action</b>	Le projet ici est de cibler plutôt les ouvrages présents en travers de la Talançonne, sur sa partie amont. Le seuil (avec un code SIG POI005) est constitué de bâches, déchets et d'une structure artisanale pour obstruer le cours d'eau. Il s'agit ici de retirer cet ouvrage en travers (ouvrage non ancré par du béton). Le deuxième seuil (POI012) n'a pas pu être visualisé lors de la prospection (au milieu de jardins privés). Néanmoins, il est connu par les services de la CCDSV, comme un seuil bétonné en travers du cours d'eau, sans usage actuel, avec une chute marquée (plus de 0.5m). L'objectif ici est son retrait intégral.						
Action(s)	Localisation				Echéance		
	Bassin-versant	Code Action SIG	Unité	Maître d'ouvrage	Coût (€HT)	Niveau Priorité	Phasage
FA5e : Actions de restauration de la continuité écologique de l'amont de la Talançonne au lieu-dit des Gigneux sur la commune de Reyrieux	Talançonne	POI005 Ouvrage en travers artisanal	1	A déterminer	2 500 €	1	2029 à 2031
	Talançonne	POI012 Seuil bétonné en travers	1	CCDSV	15 000 €	1	2029 à 2031

<b>Point de vigilance de l'action</b>	
<b>Prescriptions</b>	Les actions devront respecter les prescriptions réglementaires en vigueur, notamment celles relatives à la loi sur l'eau, aux ouvrages hydrauliques, aux espèces et habitats protégés, ainsi qu'aux obligations liées au classement des cours d'eau au titre de la continuité écologique.

	<p>Les périodes de travaux devront être choisies de manière à limiter les impacts sur les espèces aquatiques, notamment en dehors des périodes de reproduction et de migration.</p> <p>Les solutions mises en œuvre privilégieront des aménagements durables et fondés sur la nature, limitant la création de nouveaux ouvrages et favorisant le fonctionnement naturel des cours d'eau.</p>
<p><b>Contraintes locales</b></p>	<p>La mise en œuvre des actions peut être contrainte par la présence d'usages associés aux ouvrages existants générant des réticences locales ou des oppositions à leur modification ou suppression.</p> <p>Les contraintes foncières, les droits d'eau peuvent complexifier les démarches administratives et allonger les délais de réalisation.</p>



Localisation des actions FA5e ciblées pour la continuité écologique sur le bassin de la Talançonne (point violet : priorité 1, point bleu : priorité 3)

## Synthèse des éléments prévisionnels de la FA5

Calendrier prévisionnel			
Bassin-versant	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
	Phasage	Phasage	Phasage
Talançonne	2029 à 2031		
By	2032 à 2034		2032 à 2034
Cornod	-		2032 à 2034

Plan de financement prévisionnel								
Bassin-versant	Total Coûts €HT	Subventions AE RMC		Subventions CD01		Reste à charge MOA		
						CCDSV	EPTB	CD01
By	175 500 €	50%	87 750 €	20%	35 100 €	24 300 €		28 350 €
Talançonne	17 500 €		8 750 €		3 500 €	2 750 €		2500 €
Cornod	3 000 €		1 500 €		600 €	900 €		
<b>Total</b>	<b>196 000 €</b>		<b>98 000 €</b>		<b>39 200 €</b>	<b>30 450 €</b>		<b>30 850 €</b>

<b>FA6- Poursuivre la dynamique d'acquisition de connaissances sur le territoire</b>		
Volet	MAH	Milieux aquatiques
Enjeux ciblés	Enjeu C - Quantité d'eau	
Documents de cadrage	-	
Action	<b>Poursuivre la dynamique d'acquisition de connaissances sur le territoire (notamment sur qualité des eaux)</b>	
Intitulé des sous action	<p><b>FA6a : Station de suivi de qualité des eaux sur le By en aval de la D933 sur la commune de Fareins</b></p> <p><b>FA6b : Station de suivi de qualité des eaux sur le Cornod en amont du Bourg sur la commune de Beauregard</b></p> <p><b>FA6c : Station de suivi de qualité des eaux sur le Marmont en aval du plan d'eau sur la commune de Frans</b></p> <p><b>FA6d : Station de suivi de qualité des eaux sur la Talançonne au lieu-dit du Grand Tournant sur la commune de Reyrieux</b></p>	
Nombre de site	4 sites ciblés	
Maître d'ouvrage	CCDSV	
Indicateur(s) Technique(s)	- Nombre de suivis réalisés - Feuille de route du suivi du territoire définie	

<b>Détail de l'action</b>							
<b>Etat initial - problème rencontré</b>	<p>Le manque de données qualité d'eau sur les paramètres physico-chimiques, le débit et les nutriments sur le territoire limite la compréhension du fonctionnement des cours d'eau et des milieux aquatiques. Cette absence de suivi cohérent rend difficile l'évaluation des tendances, l'identification des pressions majeures et la priorisation des actions de restauration ou de préservation.</p> <p>La CCDSV mène actuellement un diagnostic des eaux superficielles et souterraines sur son territoire. Il est proposé d'intégrer des nouveaux points de suivis à l'avenir pour compléter les données d'entrées sur les 4 affluents.</p>						
<b>Description sommaire de l'action</b>	<p>L'action vise à renforcer la connaissance sur la qualité d'eau sur le territoire grâce à la mise en place d'un réseau de stations de suivi de qualité des eaux. L'action visée permet l'identification de station permettant le suivi régulier de paramètres physico-chimiques, de débit et de nutriments, avec une fréquence d'observations d'environ six fois par an.</p> <p>Le coût annuel atteint 3 600€HT par station. Il est prévu <b>un démarrage du suivi en 2027, pour 11 années</b>. Les coûts suivants intègrent cette temporalité.</p>						
Action(s)	Localisation				Echéance		
	Bassin-versant	Code Action SIG	Unité	Maître d'ouvrage	Coût (€HT)	Niveau Priorité	Phasage
<b>FA6a</b> : Station de suivi de qualité des eaux sur le By en aval de la D933 sur la commune de Fareins	By	POI006	1 station	CCDSV	39 600 €	1	2027 à 2037
<b>FA6b</b> : Station de suivi de qualité des eaux sur le Cornod en amont du Bourg sur la commune de Beauregard	Cornod	POI007	1 station	CCDSV	39 600 €	1	2027 à 2037

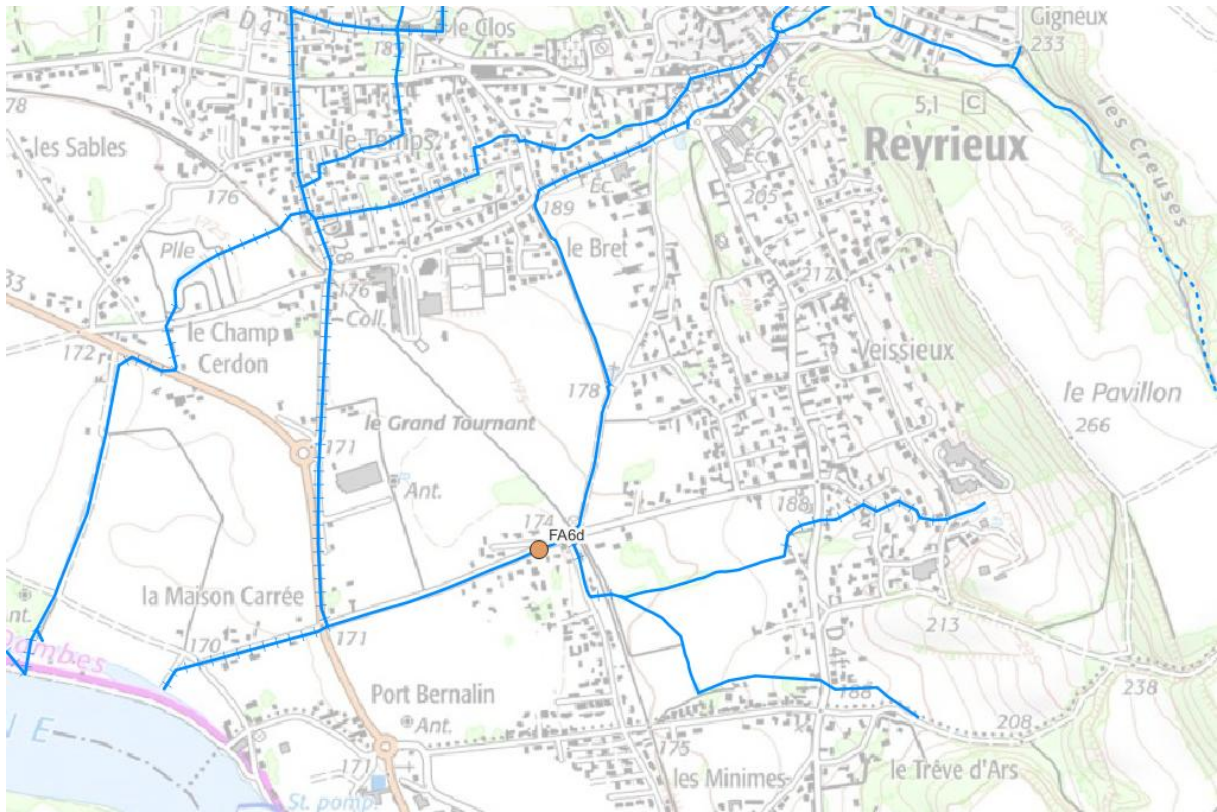
<b>FA6c</b> : Station de suivi de qualité des eaux sur le Marmont en aval du plan d'eau sur la commune de Frans	Marmont	POI008	1 station	CCDSV	39 600 €	1	2027 à 2037
<b>FA6d</b> : Station de suivi de qualité des eaux sur la Talançonne au lieu-dit du Grand Tournant sur la commune de Reyrieux	Talançonne	POI009	1 station	CCDSV	39 600 €	1	2027 à 2037

#### Point de vigilance de l'action

<b>Prescriptions</b>	<p>Le choix de l'emplacement des stations devra être stratégique, en tenant compte de l'accessibilité, de la représentativité hydrologique du cours d'eau, et de la capacité à produire des données comparables et fiables sur le long terme.</p> <p>Les prélèvements et analyses devront respecter les protocoles de qualité et de traçabilité, afin de garantir la fiabilité et la comparabilité des données.</p> <p>Les interventions sur le terrain (installation, maintenance, prélèvements) devront minimiser les perturbations des habitats aquatiques et respecter les périodes sensibles pour la faune et la flore (reproduction, migration, croissance végétale).</p> <p>Les résultats devront être centralisés, documentés et partagés avec les acteurs locaux et les maîtres d'ouvrage pour assurer une exploitation optimale des données dans les projets de gestion du territoire.</p>
<b>Contraintes locales</b>	<p>Des contraintes techniques liées à la variabilité hydrologique, aux crues ou aux étiages peuvent compliquer la collecte des données et la maintenance des stations.</p> <p>La continuité et la qualité des suivis dépendent de ressources humaines et financières stables, et les interruptions prolongées pourraient compromettre la fiabilité des séries temporelles.</p>

#### Carte de localisation





Localisation des points FA6a, FA6b, FA6c et FA6d de suivis de station sur les 4 cours d'eau (ponctuel marron)

**Synthèse des éléments prévisionnels de la FA6**

Calendrier prévisionnel			
Bassin- versant	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
	Phasage	Phasage	Phasage
4 sous-Bvs	2027 à 2037 (démarrage en 2027)		

Plan de financement prévisionnel							
Bassin- versant	Total Coûts €HT	Subventions AE RMC		Subventions CD01		Reste à charge MOA	
						CCDSV	EPTB
4 Sous BV	158 400 €	70%	110 880 €			47 520 €	

<b>FA7-Action sur l'évaluation des flux admissibles à l'échelle des BVs</b>		
Volet	POL	Bassin versant
Enjeux ciblés	Enjeu C - Quantité d'eau	
Documents de cadrage	SDAGE, PBACC	
Action	Action sur l'évaluation des flux admissibles à l'échelle des BVs	
Intitulé des sous action	FA7a : Mise en place d'une démarche dite "flux admissibles" à l'échelle des 4 BVs	
Nombre de site	-	
Maître d'ouvrage	CCDSV	
Indicateur(s) Technique(s)	- Etude réalisée	

<b>Détail de l'action</b>	
<b>Etat initial - problème rencontré</b>	<p>Les bassins versants du territoire subissent des pressions multiples liées aux usages agricoles, urbains et industriels, entraînant des apports excessifs en nutriments, matières en suspension et polluants divers dans les cours d'eau. L'absence d'estimation précise des flux admissibles limite la capacité des gestionnaires à planifier des actions efficaces pour atteindre les objectifs de qualité de l'eau.</p> <p>Une étude globale sur le Formans et le Morbier a pour ambition d'être lancée en 2028. Dans ce cadre, il est proposé de compléter les données manquantes sur les 4 affluents : flux admissible et étude hydraulique de modélisation des crues. L'étude proposée sera donc intégrée à celle plus globale qui va être réalisée dans le cadre du futur Contrat Eau &amp; Climat Dombes Saône Vallée.</p>
<b>Description sommaire de l'action</b>	<p>L'action consiste à mettre en place une démarche dite « flux admissibles » sur les bassins versants, afin d'estimer les flux admissibles sur les différents sous-bassins, prenant en compte les usages, la vulnérabilité des milieux et les objectifs de qualité de l'eau.</p> <p>L'étude flux admissible devra comporter les phases suivantes à minima :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir un diagnostic du territoire, en identifiant et caractérisant les rejets et émissions actuels de flux de polluants, les secteurs déjà impactés par l'eutrophisation, le contexte hydrologique et morphologique du territoire, pour aboutir à une première sectorisation du territoire ;</li> <li>- Une modélisation des flux admissibles en lien avec les objectifs environnementaux ;</li> <li>- Une estimation des flux admissibles en conditions hydrologiques de référence, une comparaison des flux émis et estimés, pour aboutir à la validation d'objectifs de flux qui détermineront l'effort de réduction des pressions existantes, les conditions de nouvelles implantations d'activités émettrices, et l'organisation de la répartition de l'effort en matière de reconquête des fonctions écologiques des milieux aquatiques.</li> </ul> <p>L'objectif <i>in fine</i> est la création d'un plan d'action visant à réduire les pressions et/ou à gérer les flux excédentaires de manière priorisée et efficace.</p> <p>La définition d'un programme de suivi pour vérifier l'évolution des flux et ajuster les actions selon les résultats observés.</p>

Action(s)	Localisation				Echéance		
	Bassin-versant	Code Action SIG	Unité	Maître d'ouvrage	Coût (€HT)	Niveau Priorité	Phasage
FA7a : Mise en place d'une démarche dite "flux admissibles"	4 Sous-BV	-	1	CCDSV	10 000 €	1	2031

Point de vigilance de l'action	
<b>Prescriptions</b>	Les données collectées devront être traçables, documentées et centralisées, permettant une exploitation et un partage efficaces entre les acteurs du bassin et les maîtres d'ouvrage. La démarche devra intégrer les objectifs réglementaires et environnementaux
<b>Contraintes locales</b>	La mise en œuvre du plan d'action issu de l'étude pourra être confrontée à des résistances locales, des contraintes budgétaires ou des priorités concurrentes sur le territoire.

Calendrier prévisionnel			
Bassin- versant	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
	Phasage	Phasage	Phasage
4 sous-Bvs	2031		

Plan de financement prévisionnel									
Bassin- versant	Total Coûts €HT	Subventions AE RMC		Subventions CD01		Reste à charge MOA			
						CCDSV	EPTB	CD01	Frans
4 Sous BV	10 000 €	50%	5 000 €	20%	2 000 €	3 000 €			

<b>FA8 - Intégration du patrimoine liée à la ressource en eau dans les documents d'urbanismes et maîtrise de l'extension péri-urbaine</b>		
Volet	MAH	Milieux aquatiques
Enjeux ciblés	Enjeu A : Milieux aquatiques et humides Enjeu B : Qualité d'eau Enjeu C : Quantité d'eau Enjeu D - Aménagement du territoire	
Documents de cadrage	SCoT, PLU	
Action	<b>Intégration du patrimoine liée à la ressource en eau dans les documents d'urbanismes (PLU, SCoT, ...) et maîtrise de l'extension péri-urbaine (rétention des crues)</b>	
<b>Intitulé des sous-actions</b>	<b>FA8b : Analyse hydrologique de la zone d'Activités du Pardy (enjeu ruissellement) sur la commune de Frans</b>  <b>FA8c : Objectif de préservation du patrimoine naturel</b>  <b>FA8d - Restauration de la capacité hydraulique du fossé collecteur de la sortie de la ZA du Pardy sur Frans</b>	
<b>Nombre de site</b>	4 actions	
<b>Maître d'ouvrage</b>	CCDSV – Communal	
<b>Indicateur(s) Technique(s)</b>	- Nombre d'entités intégrées dans un document d'urbanisme - Nombre de réunions/rencontres organisées	

<b>Détail de l'action</b>	
<b>Etat initial - problème rencontré</b>	<p>Le territoire présente une pression urbaine croissante sur les zones sensibles pour la ressource en eau, notamment les cours d'eau, mares, zones humides et sources. L'absence d'intégration systématique de ces milieux dans les documents d'urbanisme limite leur protection et expose les milieux naturels à des impacts liés à l'artificialisation des sols et à l'extension péri-urbaine.</p> <p>Par exemple, sur le bassin du Marmont (commune de Frans), un développement urbain est en gestation (agrandissement de la ZA du Pardy). Des désordres sont visualisés et évoqués par les acteurs locaux : débordements localisés sur l'affluent sortant de la ZA, érosion marquée sur la berge du Marmont au niveau de la confluence ... Ces désordres sont toujours présents et peuvent s'accroître dans l'hypothèse d'un agrandissement de la ZAC.</p>
<b>Description sommaire de l'action</b>	<p>L'action FA8b consiste à réaliser une étude simple d'évaluation des flux sortants de la ZA du Pardy dans le cadre de son projet d'agrandissement. Cette étude va conditionner le dimensionnement de l'action intégrée en priorité 2 FA1c. Cette étude doit informer l'évolution du volume d'eau en sortie du bassin collecteur, pour notifier les potentiels impacts sur le fossé de sortie et l'arrivée des eaux dans le bourg de Frans. Cette étude sera menée par la CCDSV en partenariat avec la commune de Frans. Il s'agit concrètement de bien connaître et mesurer les potentiels effets sur les à-coups hydrauliques en aval de la ZA sur le territoire, et d'anticiper de potentiels futurs problèmes plus graves (exemple de l'augmentation de l'inondation de la route communale).</p> <p>Pour l'action FA8d, il est proposé de travailler en concert avec l'agrandissement de la ZA du Pardy afin de concevoir un aménagement permettant de tamponner les eaux provenant de celle-ci. L'emprise foncière nécessitant cette opération est importante, et va demander une négociation poussée. Cette action ne pourra être déclenchée avant d'être coordonnée avec le projet de la ZA.</p>

Action(s)	Localisation				Echéance		
	Bassin-versant	Code Action SIG	Unité	Maître d'ouvrage	Coût (€HT)	Niveau Priorité	Phasage
<b>FA8b</b> : Analyse hydrologique de la zone d'Activités du Pardy (enjeu ruissellement) sur la commune de Frans	Marmont	POI004	1 unité	CCDSV	15 000 €	1	2029 à 2031
<b>FA8d</b> - Restauration de la capacité hydraulique du fossé collecteur de la sortie de la ZA du Pardy sur Frans	Marmont	POL007	284 ml	Communal (Frans)	153 360 €	2	2029 à 2031

Point de vigilance de l'action	
<b>Prescriptions</b>	Les actions devront être réalisées en conformité avec les textes réglementaires applicables : loi sur l'eau, code de l'urbanisme, documents de planification existants, zones protégées ... L'intégration des données dans les documents d'urbanisme devra être cohérente avec les autres thématiques territoriales.
<b>Contraintes locales</b>	La mise en œuvre peut être limitée par la disponibilité et la qualité des données existantes, ainsi que par la complexité administrative liée à la diffusion et à la validation auprès de multiples acteurs

## Synthèse des éléments prévisionnels de la FA8

Calendrier prévisionnel			
Bassin-versant	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
	Phasage	Phasage	Phasage
4 sous-Bvs	2031		
Marmont		2029 à 2031	

Plan de financement prévisionnel									
Bassin-versant	Total Coûts €HT	Subventions AE RMC		Subventions CD01		Reste à charge MOA			
						CCDSV	EPTB	CD01	Frans
Marmont	15 000 €	0%		0%					15 000€
	153 360 €	0%		0%					153 360 €
<b>Total</b>	<b>168 360 €</b>		<b>0 €</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>168 360 €</b>